

I-BE a été classée comme un projet de Catégorie A étant donné que sa mise en œuvre vise des zones de forte sensibilité écologique. L'AP3B est de CATÉGORIE VI – Aire protégée de ressources naturelles gérées ; aire protégée, administrée principalement aux fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels. L'aire protégée est divisée en cinq zones : aire de restauration, de conservation, d'exploitation durable, de gestion communautaire, et de conservation culturelle. La plupart de la partie terrestre de l'AP3B est consacrée comme zone d'utilisation durable (voir carte ci-dessous). Ainsi, toutes les activités d'AGR du projet à l'intérieur de l'AP3B se feront à l'intérieure de cette zone.

I. Contexte

1.1. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

1.1.1. Contexte national

Contexte politique. Le développement économique et social d'Haïti continue d'être entravé par l'instabilité politique, les problèmes de gouvernance et la fragilité. Depuis juillet 2018, le pays a connu plusieurs vagues de manifestation, à la suite, notamment, de l'annonce de la hausse des prix des carburants en juillet 2018. Ces manifestations et ces mouvements sociaux dénoncent la cherté de la vie et réclament des comptes sur la gestion de certains programmes d'aide (en particulier la gestion des fonds PetroCaribe, un programme de coopération vénézuélien de près de 4 milliards USD, dont une partie des fonds aurait été détournée).

Après plusieurs épisodes de manifestations et d'émeutes, notamment trois mois de troubles entre septembre et novembre 2019, une fragile accalmie a permis la reprise des activités, avant l'irruption de la crise sanitaire liée à la Covid-19 déclarée en Haïti en mars 2020. Sur le plan politique, la situation reste incertaine. Depuis le 13 janvier 2021, en l'absence de la tenue des élections générales prévues en octobre dernier, le mandat de 119 députés et de 20 sénateurs haïtiens a pris fin. Une nouvelle crise dramatique vient également de survenir avec l'assassinat du Président Jovenel Moïse, le 7 juillet 2021, renforçant ainsi l'instabilité du pays.

Depuis ces derniers jours, Haïti fait partie des pays figurant sur la liste harmonisée des pays de conflits de moyenne intensité (medium intensity conflict) de la Banque Mondiale en 2021, et est classé parmi les petits États Insulaires en Développement (PIED). « En tant que petit état insulaire en développement, Haïti est confronté à des vulnérabilités sociales, économiques, environnementales, alimentaires et nutritionnelles spécifiques directement liées à sa petite taille et à la géographie insulaire. Le pays est très vulnérable au changement climatique et à une exposition persistante aux catastrophes et aux risques liés aux conditions météorologiques ».

Historiquement, la violence et l'instabilité politiques ont été à la fois un symptôme et un moteur de la fragilité en Haïti. La violence politique est fréquente, y compris pendant les périodes électorales. Faute de périodes de stabilité suffisamment longues, le pays a eu du mal à développer les mécanismes institutionnels, les capacités et les principes

fondamentaux de politique essentiels au développement économique et à l'état de droit. Privés de leurs droits et sans canaux légitimes efficaces pour exprimer leurs besoins et leurs revendications et résoudre les conflits, les citoyens sont descendus dans la rue pour protester, parfois violemment, en particulier dans les villes.

Le Projet sera encadré dans la Stratégie d'engagement du FIDA dans les pays présentant des situations de fragilité, fondé sur : a) la gestion des risques et la résilience ; b) une attention soutenue aux causes profondes de la fragilité (dans les limites du mandat et de l'avantage relatif du FIDA), c) la prise en compte des questions d'égalité des sexes et leur ciblage ; d) le renforcement institutionnel afin de promouvoir la confiance et la cohésion sociale ; e) des ressources, instruments et approches flexibles et adaptés aux besoins ; f) des partenariats stratégiques et complémentaires ; g) la mesure des résultats et les enseignements tirés.

Contexte économique. Haïti compte une population de 11 millions d'habitants (Institut haïtien de statistique et d'information (IHSI, 2015). Le pays a une forte densité de population (379 personnes au km²). Le taux de croissance annuel de la population est de 1.3% (BM-2018). La population est essentiellement rurale (48.1%). Les enfants et les jeunes de moins de 25 ans représentent plus de 56% de la population totale. La taille moyenne d'un ménage est de 5.8 membres selon les rapports de la Coordination nationale de sécurité alimentaire (CNSA, 2011). L'instabilité a entravé le développement économique et social d'Haïti. En 2019, le pays fait aussi face à une dépréciation monétaire rapide (près de 25% à la fin de l'exercice fiscal), des taux d'inflation élevés (près de 20% à la fin de l'exercice fiscal). La récession économique a été combinée à la faible capacité de l'administration à collecter des recettes. Les perspectives économiques sont redoutables à cause, entre autres, de la pandémie de COVID-19 et d'une crise politique non résolue. 6.

Pauvreté. Haïti reste le pays le plus pauvre de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et parmi les pays les plus pauvres du monde et en 2020, était classé 170ème sur 189 pays selon l'Indice de développement humain (IDH). Haïti avait un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 1,149.50 \$ en 2020. La dernière enquête sur la pauvreté (2012) informe que plus de 6 millions d'haïtiens vivent en-dessous du seuil de pauvreté, avec moins de 2.41 \$ par jour, et plus de 2.5 millions sont tombés en-dessous du seuil de pauvreté extrême, ayant moins de 1.23 \$ par jour. Selon l'analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) conduite en octobre 2019 au niveau national, 12% de la population (soit 1.203.000 personnes) sont en phase d'urgence (IPC, Phase 4), et 28% (2.898.000 de personnes) sont en phase de crise (IPC, Phase 3), représentant au total approximativement 40% de la population analysée, soit 4.1 millions de personnes qui auront besoin d'une assistance d'urgence.

Caractéristiques socioéconomiques des ménages pauvres. Selon l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages après Séisme (2012), 59% de la population haïtienne ont vécu sous le seuil national de pauvreté (2.41 USD/jour), tandis que 24% ont vécu dans l'extrême pauvreté. Environ 45% de la population haïtienne vit en milieu rural, où (selon Ghayad et al., 2019), près de deux tiers de la population sont considérés comme

chroniquement pauvres. L'extrême pauvreté a décliné de 31% en 2000 à 24% en 2012 à l'échelle nationale, avec la pauvreté réduite de moitié en milieu urbain, tandis que les niveaux de pauvreté sont restés à peu près les mêmes en milieu rural pendant la même période. Environ 11% de la population en milieu rural ont accès à l'électricité, par comparaison avec 63% en milieu urbain. De même, seulement 16% de la population ont accès aux installations sanitaires améliorées, tandis que 48% l'ont eu dans les villes. Par conséquent, tandis que la pauvreté est présente à la fois en milieu urbain et rural en Haïti, elle a tendance à être un phénomène rural. Néanmoins, il convient de noter que les établissements urbains informels ont augmenté au cours de la dernière décennie.

En termes d'inégalité des revenus, selon la Banque mondiale, le coefficient de Gini en Haïti était 0.61 en 2012, un niveau qui est resté pratiquement inchangé depuis 2001. En termes de développement humain, Haïti a enregistré des gains importants au cours de la dernière décennie, avec l'indice de développement humain (IDH) en hausse de 0.474 en 2010 à 0.510 en 2020. Néanmoins, l'IDH est beaucoup plus faible quand il est ajusté pour les inégalités en matière de revenu, d'éducation et de santé. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, Haïti détient donc le plus faible indice de développement humain (0.51), avec un classement de 170 sur 189 (IDH, 2020).

Sécurité alimentaire, agriculture familiale et développement rural. Le secteur agricole joue un rôle important dans l'économie globale du pays. Selon les chiffres de la Banque de la République d'Haïti (BRH), en 2016, le secteur « agriculture, sylviculture et pêche » représente 20.35% du PIB. Il existe environ 1 million d'exploitants agricoles dans le pays et le secteur agricole occupe environ 60% de la population active, selon le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement rural (MARNDR) 2010). Les exploitations agricoles produisent environ 45% des produits de consommation alimentaire du pays et sont généralement constitués de plusieurs parcelles (2 ou 3 en moyenne) de taille réduite (0.62 ha/parcelle en moyenne). La majorité de ces parcelles sont exploitées par leur propriétaire. Les exploitations agricoles sont caractérisées par un faible accès aux moyens de production et elles sont tributaires à 90%, de la pluviométrie, alors que 10% des parcelles sont dans les périmètres irrigués qui font face aux problèmes d'approvisionnement en eau et à l'ensablement de canaux d'irrigation.

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture joue un rôle important dans l'économie haïtienne. La pêche artisanale demeure le principal type de pêche maritime en Haïti. La consommation de protéine d'origine animale est estimée en 15.55 kg/habitant/an, par dessous de la valeur cible considérée au niveau mondial pour la consommation de protéines d'origine animale (23 kg/habitant/an). La consommation de produits de la pêche (estimé à 4.8 kg de poisson/habitant/an) est aussi en dessous de la moyenne des autres pays de la région de la Caraïbe.

Au sein d'une exploitation agricole, l'élevage représente un élément de durabilité et de stabilité économique. Environ 95% de la production animale est assurée par les petits paysans, et ses produits animaux représentent 11 à 12% de la production agricole totale.

La problématique de l'environnement en Haïti se caractérise par une faible couverture forestière et par la dégradation accélérée des terres. L'érosion des sols et la déforestation sont endémiques en Haïti. Les rapports récents sur les forêts dans le pays varient d'un maximum de 32.4% à un minimum de 2% des forêts restantes, selon la méthodologie utilisée.

Plus de 50% de la superficie du territoire est située en zones de pentes supérieures à 40% avec des risques élevés d'érosion des sols. La vocation de ces terres est forestière mais une grande partie d'entre elles est actuellement exploitée par une agriculture familiale avec des pratiques culturales qui accélèrent l'érosion des sols.

Stratégies et politiques nationales. Le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) propose des orientations et des stratégies de développement pour faire d'Haïti un pays émergent en 2030. Le grand chantier de la refondation économique prévoit la modernisation et la dynamisation de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche pour accroître la sécurité alimentaire et permettre de réduire les pressions sur l'environnement et les ressources naturelles. Le plan reconnaît que la fragilité et le haut niveau de dégradation environnementale du territoire sont aujourd'hui des facteurs qui nuisent aux secteurs productifs que sont l'agriculture, l'élevage, la pêche et accorde donc une grande importance à la gestion durable de l'environnement.

La constitution actuelle d'Haïti établit l'égalité entre les hommes et les femmes aux yeux de la loi. Le gouvernement haïtien a ratifié plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme relatifs aux droits des femmes. En 2008, le gouvernement a lancé une évaluation interne au sein de chacun de ses ministères pour s'orienter vers une politique de genre formalisée. À la suite de l'évaluation interne, le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des femmes (MCFDF), avec l'appui d'ONU Femmes, a préparé un rapport national sur la situation du genre dans le pays. En 2014, le gouvernement a adopté la Politique Égalité Homme-Femme : Autonomisation des Femmes 2014- 2034. Le cadre juridique d'Haïti interdit certaines formes de violence basée sur le genre.

Une politique pour la jeunesse, développée en 2011, n'a pas été validée. Les programmes d'action publique envers les jeunes promus par le gouvernement haïtien et appuyés par diverses organisations internationales suivent trois axes qui apparaissent prioritaires à la lumière des enjeux actuels : garantir l'accès universel et gratuit à une éducation de base, améliorer la qualité de l'éducation dispensée et développer la formation professionnelle.

Selon le Plan Stratégique pour la Nutrition 2013-2018, la malnutrition dans le pays est causée par plusieurs facteurs: l'insécurité alimentaire (forte dépendance des importations, faible productivité agricole, montée des prix pour les denrées alimentaires, chocs naturels entraînent l'insécurité alimentaire de manière persistante ou intermittente); pratiques alimentaires inadéquates et une faible diversité alimentaire; le manque d'accès aux soins médicaux; les mauvaises pratiques d'hygiène et d'assainissement; la qualité insuffisante des soins pour la mère et l'enfant; les conditions socio-économiques inadéquates et le manque d'infrastructures.

Plusieurs institutions nationales et internationales travaillent en partenariat avec le MARNDR et le MDE sur le développement rural, la pêche et la protection des aires protégées, notamment : (i) la BID, la Banque mondiale, l'USAID et l'Agence française de développement sur la gestion des bassins versants et la mise en place de jardins forestiers ; (ii) la FAO, le PNUE, la BID sur la gestion des aires protégées ; (iii) la BID et l'AECID sur la question de la pêche. Diverses ONG ont également développé des activités autour de gestion des aires protégées et de la biodiversité (FoProBiM), l'élevage (Veterimed, Heifer), la gestion des bassins versants (AVSF, CECI), etc. En annexe se trouve une matrice institutionnelle de ces différents acteurs.

Au niveau national ce sont le Ministère de l'Environnement, l'ANAP, le Ministère de la Condition Féminine et du Droit des Femmes (MCFDF), à travers la Direction de la Promotion des Droits des femmes et la Direction de la Prise en compte de l'analyse selon le genre, le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), à travers la Direction d'Hygiène Publique (DHP), le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) qui est l'organe étatique chargé de : « Définir la politique du secteur économique du gouvernement haïtien dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, des ressources naturelles renouvelables et du développement rural », le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT).

Au niveau régional, les Directions départementales agricoles organisent chaque mois des tables sectorielles réunissant acteurs du développement, projets, ONG, organisations paysannes autour du partage d'informations, de stratégie, de planifications.

1.1.2. Aspects particuliers relatifs aux thématiques prioritaires à transversaliser

Genre. Les femmes et les filles sont l'épine dorsale de la société haïtienne. Près de la moitié des ménages haïtiens sont dirigés par des femmes. Les femmes sont également des piliers de la vie économique, car elles constituent la majorité des vendeurs de rue et soutiennent les chaînes d'approvisionnement agricoles. Cependant, les femmes et les filles continuent d'être affectées par de graves inégalités et la violence sexiste. Si les cadres juridiques et les engagements d'Haïti en faveur de l'égalité des sexes sont louables, les résultats et les pratiques restent alarmants. L'indice d'inégalité entre les sexes d'Haïti est de 0.636, ce qui le place au 170ème rang sur 189 pays dans l'indice de 2019. Seuls 2.7% des sièges parlementaires sont occupés par des femmes, et 26.9% des femmes adultes ont atteint au moins un niveau d'éducation secondaire, contre 39.9% de leurs homologues masculins. La disparité entre hommes et femmes en termes de revenus est énorme (3,855 gourdes (62 USD) par mois pour les femmes contre 6,454 par mois (105 USD) pour les hommes). Selon le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF), les femmes rurales sont également confrontées à six contraintes spécifiques au genre : l'accès à la terre ; l'accès au crédit ; le transport des produits des champs vers le marché ; le stockage ; l'accès aux soins et à l'éducation ; et la violence à l'égard des femmes. Les femmes sont touchées de manière disproportionnée par la crise de la COVID-19. L'impact

économique est beaucoup plus important sur elles, avec une réduction considérable de l'emploi (23.8%). L'incidence de la violence sexiste a également augmenté.

Jeunes. Il est difficile de définir la jeunesse dans le pays car la politique jeunesse n'est pas validée. Avec 56% de sa population âgée de moins de 25 ans (données disponibles IHSI), Haïti est face à l'urgence d'investir dans la jeunesse. La jeunesse est probablement la plus grande richesse du pays, c'est aussi son plus grand défi. Malgré les politiques et les programmes, les jeunes sont toujours exclus socialement et économiquement dans le pays. Ils sont spécialement vulnérables face à des défis tels que la pauvreté, le manque d'accès aux services, aux opportunités d'emploi décent et aux postes de décision. La question de l'insertion des jeunes sur le marché du travail haïtien s'inscrit dans le cadre d'une domination quasi-hégémonique du secteur informel (94% des emplois en Haïti). En 2020, le taux de chômage des jeunes estimé en Haïti était de 31.21%. La forte migration de la population, surtout par la fraction la plus jeune, vers les villes et à l'étranger est à l'origine d'une diminution de la population rurale. Outre une insertion accrue et problématique des plus jeunes sur le marché du travail, le manque de ressources financières dans le secteur éducatif est un frein majeur à la garantie d'une formation adaptée aux besoins de la jeunesse et du pays. Celui-ci se traduit par une offre publique atrophie, des réglementations gouvernementales souvent ignorées et une qualité hétérogène de l'éducation dispensée. En général, les jeunes femmes sont plus à risque d'être laissées pour compte.

Nutrition. La malnutrition est une cause sous-jacente de décès de près de 33% des enfants de moins de cinq ans en Haïti. La malnutrition chronique est présente dans tout le pays et touche près de 22% des enfants de moins de cinq ans. Les taux de malnutrition chronique les plus élevés sont enregistrés dans les départements du Nord (27,1 %) et du Sud-Est (25,7 %). Elle est également plus répandue en milieu rural qu'en milieu urbain. La vitamine A, le fer, l'acide folique, l'iode et le zinc sont considérés comme les carences en micronutriments prioritaires affectant les haïtiens, particulièrement les enfants, les femmes enceintes et allaitantes. Les résultats de l'analyse de diversité alimentaire des ménages (HDDS) montrent qu'environ 67% des ménages consomment dans au moins cinq groupes alimentaires. Au niveau national, près de 30% des ménages ne consomment jamais d'aliments riches en vitamine A et plus de 30% des ménages ne consomment jamais d'aliments riches en fer. La région du Nord-est est classée en phase 3 « crise alimentaire et des moyens d'existence aiguë » de l'IPC sur une échelle de 5. Quelques données importantes sur la malnutrition pour le Nord-est : retard de croissance chez l'enfant (21%) ; dépérissement chez l'enfant (1.5%) ; anémie chez l'enfant (65.9%) ; anémie chez la femme (41.3%) ; qualité alimentaire (% d'enfants recevant le régime minimum acceptable : 10.4%) ménages (HDDS) montrent qu'environ 67% des ménages consomment dans au moins cinq groupes alimentaires. Au niveau national, près de 30% des ménages ne consomment jamais d'aliments riches en vitamine A et plus de 30% des ménages ne consomment jamais d'aliments riches en fer. La région du Nord-est est classée en phase 3 « crise alimentaire et des moyens d'existence aiguë » de l'IPC sur une échelle de 5. Quelques données importantes sur la malnutrition pour le Nord-est : retard de croissance chez l'enfant (21%) ; dépérissement chez l'enfant (1.5%) ; anémie chez

l'enfant (65.9%) ; anémie chez la femme (41.3%) ; qualité alimentaire (% d'enfants recevant le régime minimum acceptable : 10.4%) Climat. Haïti est la nation la plus menacée au monde par les effets du changement climatique selon plusieurs indices. Au-delà des impacts physiques et écologiques réels, existe la capacité incertaine des gouvernements et des communautés à y faire face. Les impacts du changement climatique se manifestent par l'augmentation des températures, la diminution des précipitations, la survenue plus fréquente d'évènements météorologiques extrêmes et une élévation du niveau de la mer. Il est probable que les températures moyennes en Haïti augmentent entre 0.8 et 1°C d'ici 2030 et entre 1.5 et 1.7°C en 2060, les plus fortes hausses ayant lieu en juin et juillet. Les précipitations devraient diminuer de 5.9 à 20% en 2030 et de 10.0 à 35.8% en 2060, avec les plus fortes baisses également attendues en juin et juillet. L'apparition fortuite de ces deux changements climatiques devrait provoquer des contraintes encore plus exacerbées sur la production agricole et sur divers écosystèmes (FEM, 2013). Les plaines côtières à basse altitude du Nord-est d'Haïti, y compris l'AP3B, seront particulièrement vulnérables et l'on peut s'attendre au fait que des inondations touchent les communautés côtières. Dans cette hypothèse, les forêts de mangrove commenceront probablement à migrer vers la terre, et il sera important de fournir de l'espace pour permettre à cette migration de se produire de manière à préserver la santé des forêts côtières de mangroves. L'augmentation des températures et les périodes de sécheresse nécessiteront également de mettre l'accent sur les activités qui préservent les ressources en eau, gèrent les ravageurs et réduisent l'évapotranspiration.

1.2. Justification de l'intervention du FIDA

Le FIDA est un partenaire clé pour le développement rural en Haïti. Il a conçu et développé des stratégies et des projets visant à promouvoir l'intégration des populations rurales pauvres dans les processus de développement, en soutenant principalement la production agricole primaire, en ciblant les populations rurales les plus pauvres et les plus vulnérables du pays. D'autres bailleurs internationaux des fonds, comme la BID, ont reconnu la pertinence et l'efficacité de ces projets. Le FIDA a également mis au point des outils pertinents pour appuyer la planification socioéconomique au niveau des communautés et des microprojets de groupe. La conservation des ressources naturelles et de l'environnement et la mise en valeur des bassins versants représentent un axe important des projets appuyés par le FIDA en Haïti. Les zones géographiques ciblées dans les dernières 10 années sont les départements du Centre, du Nord-est, du Nord-ouest et des Nippes.

Au cours des 15 dernières années de coopération en Haïti, le FIDA a concentré ses efforts sur les petits systèmes d'irrigation (périmètres irrigués) dans le but d'améliorer la productivité agricole, principalement à travers trois phases de projets d'irrigation à petite échelle (PPI), dont la plus récente (PPI3) a été clôturée en 2019. En 2020, le FIDA a conçu une opération d'urgence (PURRACO), à la demande du gouvernement, pour faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19 dans certaines des zones rurales pauvres du

pays. PURRACO, qui sera mis en œuvre entre 2021 et 2023, relance et vise à améliorer certains périmètres irrigués comme un moyen de réactiver l'économie rurale encore plus affectée par les conséquences de la pandémie de la COVID-19.

Sur la base de ces expériences positives et des enseignements tirés de l'action du FIDA dans le pays, le FIDA a étendu en 2020 son dialogue institutionnel au-delà de la relation avec son partenaire historique, le Ministère de l'Agriculture Ressources Naturelles et Développement Rural (MARNDR), en intégrant le Ministère de l'Environnement (MDE) et le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et son Unité Technique d'Exécution des projets (UTE). En conséquence, le Gouvernement haïtien a demandé au FIDA de concentrer ses efforts et ses investissements à venir sur la gestion des côtes et la conservation des ressources naturelles.

Ce projet est élaboré en réponse à cette demande et vise à influencer et à transformer la façon dont les communautés rurales côtières, avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes, gèrent les ressources naturelles, en faisant de la conservation de ces ressources, y compris les ressources marines, une source de revenus durables visant également à réduire la malnutrition. L'idée sous-jacente est qu'en réduisant la pression sur les ressources naturelles, le FIDA peut contribuer à faire de la conservation des ressources naturelles une source durable de revenus et une alternative viable à la migration forcée et/ou à l'exploitation destructrice des ressources naturelles, dans le but de réduire la pauvreté et les inégalités et promouvoir la résilience climatique locale et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

Bien que cela représente un changement dans sa stratégie récente et prépare le terrain pour la formulation d'une nouvelle stratégie dans le pays, cette proposition est d'une manière encore en lien avec la stratégie de pays actuelle du FIDA pour Haïti (COSOP 2013-21), car le concept proposé est aligné sur les trois objectifs stratégiques (OS) du COSOP : OS1 – Promouvoir une agriculture intelligente face au climat et initiatives ; OS2 – Promouvoir les initiatives productives dans les zones rurales pauvres ; et OS3 – Investir dans le développement du capital humain.

En conséquence de cette orientation stratégique, l'attention du Gouvernement et du FIDA a été concentrée sur les 24 aires protégées du pays, dans le but de contribuer à la diversification des moyens d'existence et de promouvoir la conservation et la restauration des ressources naturelles. Ces aires protégées sont caractérisées par des écosystèmes importants, elles sont reconnues au niveau national et international, et elles ont déjà un certain niveau de cadre de gestion en place.

Parmi les 24 aires protégées, la zone protégée AP3B a été priorisée. Les raisons de cette priorisation sont les suivantes : (i) l'AP3B est la deuxième plus grande aire protégée du pays, habitée par environ 50,000 personnes à prédominance rurale et dont 40% vivent dans l'extrême pauvreté et avec des taux élevés de malnutrition ; (ii) l'AP3B dispose déjà d'un plan de gestion et d'un cadre institutionnel sur lequel s'appuyer, et une ONG (FoProBiM) est déjà présente et active dans le soutien des activités de conservation au sein de l'aire protégée mais également co-gestionnaire de l'aire protégée avec l'ANAP; et

(iii) l'AP3B est limitrophe de la République Dominicaine, offrant ainsi un espace potentiel pour la coopération Sud-Sud à travers les échanges transnationaux, la formation et la gestion des connaissances. Cela facilite l'apprentissage sur une variété de sujets qui intéressent les deux pays et plusieurs agences des Nations Unies (FAO, PNUD, PNUE) et donateurs (USAID, BID, BM) qui pourraient vouloir combiner leurs efforts autour des activités prévues du projet I-BE.

Compte tenu de son avantage comparatif, le FIDA est bien placé pour relever les défis qui affectent l'aire protégée et réduire la pression sur ses ressources naturelles. Il le fera en appliquant une approche intégrée promouvant les activités économiques et une production diversifiée pour une alimentation améliorée tout en garantissant la durabilité environnementale des ressources naturelles de l'aire protégée. Les populations rurales seront impliquées dans les processus relatifs à la planification socioéconomique, nutritionnelle et environnementale, aux capacités de gestion et de surveillance dans la zone cible et à la gestion des ressources naturelles dans l'aire protégée. Les microprojets financés dans le cadre de cette initiative permettront aux groupes cibles de bénéficier de moyens d'existences alternatifs, économiquement viables qui améliorent la nutrition et écologiquement sains. La population locale sera également impliquée dans les interventions de restauration, de protection et de conservation des ressources naturelles. L'inclusion et l'autonomisation des ménages vulnérables, des femmes et des jeunes seront un pilier clé de ce projet.

Les principaux problèmes que le projet abordera sont les suivants :

1. De nombreuses menaces pèsent sur les écosystèmes côtiers et marins, et celles-ci mettent en péril leur intégrité écologique et les moyens de subsistance à long terme des habitants. Il s'agit notamment du changement climatique, de la surpêche, de la déforestation des mangroves, des mauvaises conditions de vie et de la faiblesse de la gouvernance. La dégradation de l'environnement et les effets du changement climatique dans l'aire protégée mettent en péril les moyens d'existence locaux et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
2. En outre, le Nord-est d'Haïti a toujours été l'une des régions les plus pauvres du pays, avec plus de 40% de la population vivant dans l'extrême pauvreté et avec des taux de malnutrition élevés.
3. Il est indispensable d'impliquer les communautés locales et les parties prenantes pour accroître les capacités de gestion et de surveillance de l'aire protégée et améliorer la compréhension des causes et des effets de l'utilisation non durable des ressources (aucune surveillance n'est actuellement effectuée dans la zone cible).
4. Des activités alternatives / supplémentaires, respectueuses de l'environnement et génératrices de revenus durables ne sont ni proposées ni facilement accessibles aux communautés côtières locales. Sauf la petite agriculture et la pêche, la plupart des acteurs locaux ont très peu conscience des alternatives viables génératrices de revenus qui contribuent à améliorer la nutrition et qui garantissent l'utilisation durable des ressources tout en atténuant les effets du changement climatique et la perte de biodiversité.

5. Il y a un manque d'activités éducatives pour élargir les connaissances sur l'importance de la biodiversité et des services écosystémiques, aux niveaux du secteur public et du secteur privé.
6. Il y a un manque de capacité, aux niveaux du secteur public et du secteur privé, pour entreprendre des initiatives de protection / gestion.

II. Description du projet

2.1. Objectifs du projet, zone géographique d'intervention et groupes cibles

Objectifs. Le but du projet est de réduire la pauvreté et de renforcer la résilience climatique des communautés rurales côtières du Nord et Nord Est d'Haïti. L'objectif de développement est de diversifier les moyens d'existence et de promouvoir la conservation des ressources naturelles côtières afin de fournir un revenu durable et améliorer la nutrition aux femmes, hommes et jeunes ruraux des communautés de l'Aire Protégée des Trois Baies (AP3B) et de ses zones limitrophes.

Le projet s'appuiera sur l'avantage comparatif du FIDA en Haïti : (i) assurer l'inclusion des ruraux pauvres dans les processus de développement ; (ii) soutenir la planification socioéconomique au niveau communautaire et les initiatives de microprojets ; et (iii) préserver les ressources naturelles et l'environnement. Il contribuera aux trois objectifs stratégiques du COSOP : (i) Promouvoir une agriculture adaptée au changement climatique (promotion de la durabilité environnementale de la base de ressources et renforcement de la résilience au changement climatique du groupe cible) ; (ii) Soutenir les initiatives productives rentables en milieu rural (introduction des moyens d'existences alternatifs rémunérateurs et résilients) ; (iii) Investir dans le développement du capital humain (renforcement des capacités des institutions rurales au niveau communautaire et participation égale des femmes, des hommes et des jeunes)

En renforçant la viabilité environnementale et en accroissant la résilience au changement climatique des activités économiques des communautés côtières, et en promouvant des moyens d'existences alternatifs rémunérateurs et les chaînes de valeur locales (par exemple la pêche et l'apiculture), le projet est également aligné sur les trois objectifs du Cadre stratégique du FIDA. Le projet a été conçu selon une approche intégrée et holistique. Compte tenu du contexte, l'accent sera mis sur les quatre thèmes d'intégration du FIDA : genre, jeunesse, nutrition et climat. En tant que tel, le projet prévoit d'accroître l'autonomisation des femmes et des jeunes, d'augmenter leurs revenus, de diversifier leur alimentation visant à améliorer la nutrition et de renforcer leur résilience.

Zone d'intervention. L'I-BE se concentre dans le département du Nord-est d'Haïti et une partie du Nord, et plus particulièrement sur l'AP3B et ses environs. L'AP3B a un périmètre de délimitation d'environ 170 km couvrant plus de 75,000 ha. Il s'étend sur les limites administratives de cinq communes (Limonade, Caracol, Terrier Rouge, Fort Liberté et Ferrier). Certaines zones limitrophes (Trou du Nord et son bassin versant, ainsi

que le bassin versant de Terrier Rouge) seront ciblées pour des activités essentielles à la gestion durable des ressources naturelles de l'aire protégée. Il s'agit par exemple des bassins versants qui alimentent l'AP3B et des communautés de pêcheurs en dehors de la zone protégée, mais dont les habitants vont pêcher dans la zone protégée. L'AP3B est divisé en cinq aires d'utilisation, notamment pour la restauration, conservation, l'exploitation durable, la gestion communautaire et de conservation culturelle. Les activités du projet promouvant des activités durables auront lieu uniquement dans les zones désignées pour de telles activités, cherchant à améliorer les moyens de subsistance qui améliorent en même temps les fonctions de l'écosystème.

La population vivant dans l'AP3B s'élève à 50,000 personnes environ. Cette population devrait osciller entre 60,000 et 80,000 personnes d'ici 2030 (ERM, 2015 ; BID, 2012), selon les scénarios de développement. Il y a environ 60,000 personnes vivant dans les zones limitrophes. Dans l'ensemble, la région entourant l'AP3B est rurale, et présente des modèles d'exploitation de la terre majoritairement traditionnelles aux mains de petites à moyennes exploitations familiales combinées avec de plus grandes plantations. Au sein de l'aire protégée, environ 3,000 pêcheurs utilisent les eaux pour leur subsistance quotidienne et près de 1,000 pêcheurs vivent dans l'aire protégée.

Les communautés rurales côtières de l'AP3B, comme pour le reste du territoire haïtien, sont parmi les plus pauvres et les plus vulnérables. Quarante pour cent (40%) de la population sont enclavées dans une pauvreté extrême avec un accès limité aux services sociaux de base et une forte exposition aux effets néfastes du changement climatique. L'incidence de la malnutrition est élevée, la région étant classée en phase 3 « crise alimentaire et des moyens d'existence aiguë » de l'IPC sur une échelle de 5. De plus, les inégalités entre les sexes sont persistantes et il y a peu de possibilités d'emploi pour les jeunes.

Des milliers de pêcheurs dépendent directement des ressources halieutiques de l'AP3B, où les grandes baies, les mangroves, les herbiers marins et les grands récifs offrent des endroits parfaits pour la reproduction et apportent de la matière organique essentielle à d'autres zones au large, en dehors des limites de l'AP3B.

Les Marais salants occupent environ 140 ha le long de la côte et sont exploités par très peu de ménages à cause des contraintes liées aux conditions climatiques et aux inondations, à la faiblesse des prix et à la non-qualification de la main-d'œuvre (ERM, 2015).

L'aire terrestre de l'AP3B a été consacrée à l'agriculture pendant de nombreuses décennies. La plupart des cultures pratiquées sont de subsistance où les fruits, les légumes et l'élevage sont produits principalement pour la consommation personnelle et locale. Il y a des opérations à échelle commerciale sous forme de plantations de sisal, de bananes, d'agrumes et de canne à sucre. La production de charbon se concentre sur les mangroves et les espèces de hautes terres, principalement le cassier invasif (*Acacia farnesiana*) qui s'est rapidement répandu sur une grande partie de la superficie utilisée auparavant pour la production de sisal.

Le tourisme joue actuellement un rôle mineur dans l'AP3B, mais la désignation même de l'aire protégée et les valeurs naturelles et culturelles importantes, couplées avec l'accès aérien international à Cap-Haïtien, attireront l'attention et l'intérêt à l'avenir. Le rôle potentiel du tourisme, tant son type que son emplacement, ainsi que les loisirs des communautés locales est abordé largement dans le plan de gestion de l'AP3B élaboré en 2017.

L'AP3B est reconnue par le gouvernement haïtien comme une zone de très haute importance écologique pour la protection et la gestion de l'environnement. L'AP3B couvre une superficie de 75,406 hectares protégeant un complexe marin unique de récifs coralliens frangeants et de barrières de corail, de lits d'herbiers marins, de forêts de mangrove, d'eaux profondes au large des côtes, de plaines côtières adjacentes connues pour leurs habitats d'eau et d'eau saumâtre variés, de forêts tropicales sèches (William et al., 2017). Les ressources naturelles et la biodiversité sont menacées, principalement en raison de la surpêche, de la coupe des mangroves et des pratiques agricoles non durables.

Les répercussions attendues du changement climatique se feront beaucoup ressentir en Haïti et dans l'AP3B. Les impacts du changement climatique se manifestent par l'augmentation des températures, la diminution des précipitations, la survenue plus fréquente d'événements météorologiques extrêmes et une élévation du niveau de la mer qui affecte l'économie et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations locales. Au-delà des impacts physiques et écologiques réels existe la capacité incertaine des gouvernements et des communautés à y faire face.

Dans les zones tampons de l'AP3B vivent des milliers de pêcheurs dont la survie dépend en grande partie du bon état des habitats marins et de la pêche. La mangrove fournit un large éventail de services écosystémiques aux communautés locales dont, du combustible, des matériaux de construction, des frayères, blocage des sédiments et une barrière protectrice lors des tempêtes. Cette dépendance des communautés locales vis-à-vis des ressources côtières et marines les rend vulnérables aux effets de la dégradation de l'environnement et au changement climatique.

Un plan de gestion de l'AP3B a été élaboré en 2017. Le plan présente un système de zonage pour la gestion de l'AP3B qui comprend cinq types de zones. Le plan de zonage en résultant vise un équilibre entre la conservation et la protection des ressources naturelles et leur utilisation pérenne durable et comprend (i) des Aires de régénération ; (ii) des Aires de conservation ; (iii) des Aires d'utilisation durable ; (iv) des Aires de gestion communautaire et (v) des Aires de conservation culturelle. Cependant, le plan de gestion n'est actuellement pas mis en œuvre en raison principalement d'un manque de ressources et de capacités.

Groupes cibles. Le projet ciblera les segments les plus pauvres et les plus vulnérables de la population. Il est prévu que le projet atteigne directement 40,000 membres bénéficiaires, dont 50 % de femmes et 40 % de jeunes, et 24,000 ménages (avec environ cinq personnes par ménage, cela correspond à 120 000 personnes). Les quatre groupes suivants seront spécifiquement ciblés : (i) les familles de pêcheurs artisanaux ou petits

producteurs engagés dans des pratiques agricoles, d'élevage ou de pêche écologiquement non durables ; (ii) les ménages extrêmement pauvres et vulnérables à la malnutrition qui ont le potentiel de profiter d'un meilleur accès aux actifs et aux opportunités d'activités génératrices de revenus ; (iii) les femmes rurales ; et (iv) les jeunes ruraux.

Familles de pêcheurs artisanaux ou petits producteurs. Les pratiques des pêcheurs artisanaux peuvent être regroupées en deux types différents : (i) collecte d'espèces intertidales telles que crustacés, crabes, palourdes, huîtres, moules y compris l'utilisation de pièges à poissons ; et (ii) la pêche côtière effectuée à l'aide de bateaux et d'engins de pêche pour capturer des poissons démersaux et pélagiques. Les pêcheurs ciblent un large éventail de ressources qui se trouvent principalement sur le plateau continental (conques, homards, poissons de récif et démersaux et petits pélagiques côtiers). Les pratiques de pêche ne sont souvent pas respectueuses de l'environnement avec des méthodes de pêches non durable et la surpêche constitue une menace énorme pour l'aire protégée. Les pêcheurs artisanaux le plus souvent marginalisés vivent toujours dans la plus grande précarité. Le réchauffement, l'acidification des océans et la destruction des coraux et des mangroves réduisent les populations de crustacés et de poissons.

La productivité agricole est fortement limitée par un certain nombre de facteurs. Les petits producteurs n'ont généralement pas accès aux technologies appropriées et aux principaux facteurs de production, en particulier l'eau d'irrigation et méthodes de conservation de l'eau. Les pertes après récolte sont considérables et résultent souvent d'un manque d'installations de stockage et de transformation. En outre, l'état des infrastructures routières est médiocre et les petits agriculteurs et les ménages ruraux pauvres ont un accès extrêmement limité au crédit pour les activités productives. Les pratiques agricoles des petits exploitants contribuent à des effets environnementaux négatifs, notamment l'érosion des sols et l'épuisement des nutriments, ainsi que la perturbation des régimes hydriques et l'écoulement des nutriments essentiels en aval. Les familles sont souvent impliquées dans la pêche et les activités agricoles en même temps.

Les éleveurs sont confrontés à des manques d'eau et de fourrages et sont très sensibles aux sécheresses annuelles.

Ménages extrêmement pauvres et vulnérables à la malnutrition. Les ménages extrêmement pauvres sont ceux qui utilisent les ressources de l'AP3B de manière non durable pour répondre aux besoins de subsistance, par exemple en coupant les mangroves et les arbres pour le charbon de bois. Ils sont également confrontés à une incidence plus élevée de malnutrition. On estime qu'ils représentent 40% de la population totale. Les ménages dirigés par des femmes en font souvent partie.

Femmes rurales. Les femmes sont souvent placées au-dessous des hommes, en termes de droits, de ressources et d'opportunités ; leurs responsabilités sexo-spécifiques en tant que principaux gardiens des enfants et du ménage se traduisent par des responsabilités quotidiennes, souvent non rémunérées, telles que la collecte du bois de chauffage ou la préparation de la nourriture pour les membres du ménage. Elles ne sont souvent pas

inclus dans l'élaboration des politiques et les décisions sur la gestion des ressources naturelles. Le processus de commercialisation des produits de la pêche est dominé par les femmes. Peu d'entre elles sont, cependant, propriétaires de matériels de pêche. Elles participent également activement à la récolte du sel. Près de la moitié des ménages haïtiens sont dirigés par des femmes.

Jeunes ruraux. Les jeunes (entre 18 et 35 ans), et en particulier ceux qui vivent en milieu rural, sont toujours exclus socialement et économiquement dans le pays. Ils sont spécialement vulnérables face à des défis tels que la pauvreté, le manque d'accès aux services, aux opportunités d'emplois décentés et aux postes de décision. L'aire protégée et l'économie bleue offrent la possibilité d'introduire des innovations qui pourraient être attrayantes pour les jeunes, telles que l'écotourisme, l'apiculture, la mariculture et les technologies des énergies renouvelables.

Stratégie de ciblage. Les mesures et méthodes suivantes seront prises servant à atteindre les groupes cibles.

Ciblage géographique : Le projet ciblera l'AP3B, mais aussi les communautés rurales limitrophes dont les habitants sont impliqués dans des activités qui créent un risque pour la gestion durable des ressources naturelles de l'aire protégée. L'AP3B s'étend sur les limites administratives de cinq communes (Limonade, Caracol, Terrier Rouge, Fort Liberté et Ferrier). Les zones limitrophes qui seront ciblées pour des activités essentielles à la gestion durable des ressources naturelles de l'aire protégée incluent Trou du Nord et son bassin versant, ainsi que le bassin versant de Terrier Rouge. Comme mentionné dans la description de la zone d'intervention, les incidences de la pauvreté et de la malnutrition sont parmi les plus élevées du pays.

Mesures de facilitation : Le projet visera à créer et à maintenir un environnement global et opérationnel favorable au ciblage de la pauvreté, par exemple en soutenant le dialogue politique en faveur des pauvres et des couches vulnérables, la sensibilisation et le renforcement des capacités. Premièrement, I-BE soutiendra une réflexion au niveau national sur le potentiel des projets d'économie bleue en termes d'avantages économiques, sociaux et environnementaux. Une attention particulière sera accordée au rôle important que jouent ou peuvent jouer les femmes, les jeunes, les pêcheurs artisanaux, éleveurs et les petits exploitants. Le projet visera à plaider en faveur d'approches favorables aux pauvres, de l'égalité des sexes, et de l'autonomisation des jeunes. Deuxièmement, le projet visera à informer et à communiquer le plus largement possible les objectifs du projet en utilisant la radio et les affichages. La sensibilisation à la gestion durable des ressources naturelles d'AP3B au niveau local et l'éducation nutritionnelle seront essentielles. La sensibilisation sur le plan de gestion de l'aire protégée et sa mise en œuvre se fera, entre autres, à travers des réunions communautaires, des affiches et des messages radio. Il veillera à ce que la communication, les supports de vulgarisation et les ensembles de savoirs ne soient pas sexistes (notamment en ce qui concerne le langage, le niveau d'alphabétisation et les thèmes). Finalement, le projet visera à sensibiliser et former les fonctionnaires (au niveau

local et le personnel de première ligne), les prestataires de services, le personnel de l'UTE et les partenaires d'exécution au développement en faveur des pauvres et à l'autonomisation des femmes et des jeunes. I-BE renforcera la capacité de l'ANAP et d'autres institutions à soutenir les initiatives d'économie bleue inclusive. Les organisations locales, telles que les associations d'agriculteurs et de pêcheurs, seront également sensibilisées aux questions de genre et l'inclusion des jeunes et des plus pauvres.

Mesures d'autonomisation et de renforcement des capacités : Des mesures ciblées de renforcement des capacités et de la confiance en soi seront appliquées pour rendre autonomes ceux qui, traditionnellement, ont peu de moyens d'expression et de pouvoir, et pour les encourager à participer plus activement à la planification et à la prise de décisions. Au niveau des ménages, I-BE promouvra la planification de l'utilisation des ressources, des stratégies de subsistance et du partage des avantages au niveau des ménages et la réduction de la charge de travail des femmes grâce à l'utilisation de technologies économes en travail (notamment en ce qui concerne la collecte de l'eau, les fourneaux à bon rendement énergétique et les équipements de transformation) et au partage de la charge de travail. Au niveau de la communauté, les communautés locales et les groupes cibles seront habilités à cogérer les ressources côtières et à participer aux processus décisionnels connexes. Les organisations locales, telles que les associations d'agriculteurs et de pêcheurs, seront également renforcées. Le projet veillera à ce que la formation soit dispensée en tenant compte des questions de genre (par exemple, en choisissant un lieu, un moment et une durée appropriés ; en formant des couples plutôt qu'un seul conjoint ; en veillant à ce que les niveaux de langue et d'alphabétisation correspondent aux capacités des participants). Des mécanismes clairs de résolution des conflits seront mis en place.

Mesures d'auto ciblage : Les services fournis par le projet répondront spécifiquement aux priorités, aux atouts et à la capacité de travail des groupes cibles, tout en étant moins intéressants pour les plus aisés. Les activités génératrices de revenus seront conçues avec la participation des groupes-cibles eux-mêmes, en tenant compte de leurs besoins et de leurs difficultés de subsistance, et qu'ils les jugent pertinentes et à leur portée.

Ciblage direct : Les femmes et les jeunes seront directement ciblés (voir stratégies ci-dessous). Compte tenu des défis spécifiques auxquels ils sont confrontés, les ménages extrêmement pauvres seront ciblés, entre autres, pour les activités de nutrition et les activités génératrices de revenus. Ils seront identifiés par des exercices participatifs de classement par richesse.

Le projet vise à intégrer **les questions de genre**. Son objectif spécifique au genre est d'accroître son impact sur l'égalité des sexes et de renforcer l'autonomisation des femmes dans l'AP3B et ses environs en transformant les normes sociales et culturelles concernant les rôles de genre. Cet objectif sera atteint à travers trois voies stratégiques :

1. Promouvoir l'autonomisation économique (accès aux actifs et nouvelles opportunités de revenus à travers le financement d'activités génératrices de

revenus et les activités de conservation ; les activités économiques innovations qui les intéressent, telles que l'écotourisme, la promotion de nouvelles technologies - telles que les technologies des énergies renouvelables, l'apiculture et la mariculture - et des pratiques agricoles et de pêche durables et résilientes au climat seront prioritaires; travailler avec les jeunes pour fournir des formations (par exemple, sur l'élevage) ;

2. Permettre aux jeunes d'avoir une voix et une influence égales (les besoins et les aspirations des jeunes soient pris en compte dans le plan de gestion mis à jour de l'aire protégée ; les jeunes seront impliqués dans les processus décisionnels liés à la gouvernance et à la gestion de l'aire protégée ; campagnes de sensibilisation pour augmenter le nombre de jeunes dans les associations de producteurs et pêcheurs ; formations en leadership pour les femmes) ;

Le projet vise également à **être sensible aux jeunes**. Son objectif spécifique à l'inclusion des jeunes est d'accroître l'impact d'I-BE sur l'inclusion sociale et économique des jeunes ruraux dans l'AP3B et les zones limitrophes. Cet objectif sera atteint à travers trois voies stratégiques :

1. Promouvoir l'autonomisation économique (accès aux actifs et nouvelles opportunités de revenus à travers le financement d'activités génératrices de revenus et les activités de conservation ; les activités économiques innovations qui les intéressent, telles que l'écotourisme, la promotion de nouvelles technologies - telles que les technologies des énergies renouvelables, l'apiculture et la mariculture - et des pratiques agricoles et de pêche durables et résilientes au climat seront prioritaires; travailler avec les jeunes pour fournir des formations (par exemple, sur l'élevage) ;
2. Permettre aux jeunes d'avoir une voix et une influence égales (les besoins et les aspirations des jeunes soient pris en compte dans le plan de gestion mis à jour de l'aire protégée ; les jeunes seront impliqués dans les processus décisionnels liés à la gouvernance et à la gestion de l'aire protégée ; campagnes de sensibilisation pour augmenter le nombre de jeunes dans les associations de producteurs et pêcheurs ; formations en leadership ; impliquer les écoles locales pour l'éducation nutritionnelle et la sensibilisation sur la gestion durable de l'aire protégée).

Le projet vise également à **être sensible aux jeunes et sensible aux enjeux nutritionnels**. En tant que tel, il vise à améliorer la qualité des régimes alimentaires et nutritionnels des familles bénéficiaires à travers différentes trajectoires :

1. La disponibilité et l'accès à des aliments nutritifs au niveau des ménages (production alimentaire diversifiée à travers les AGR - avec une sélection de cultures et de filières sensibles aux enjeux nutritionnels ; production de cultures riches en nutriments et d'aliments nutritifs dans les jardins potagers ; pratiques de transformation et de conservation (du poisson, des produits agricoles et du miel)

- qui préservent les nutriments ; amélioration des revenus du ménage - pour acheter des aliments nutritifs) ;
2. Les connaissances sur la nutrition et la diversification alimentaire (intégration des connaissances de base sur la nutrition, les régimes alimentaires enrichis et diversifiés, les pratiques de sécurité alimentaire, les pratiques d'assainissement et d'hygiène dans la fourniture d'une assistance technique aux groupes cibles ; travail avec les écoles locales - éducation nutritionnelle et jardins potagers)
 3. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (introduction des technologies permettant d'économiser du temps et de la main-d'œuvre ; l'accès et le contrôle des femmes sur les actifs - intrants, technologies et financement - et de nouvelles opportunités de revenus pour les femmes).

III. Composantes / résultats et activités

3.1. Gouvernance et gestion durable des ressources naturelles (C1)

Ce volet vise à contribuer à assurer une gestion durable et inclusive des ressources terrestres, côtières et marines de l'AP3B. Il vise à évaluer, à mettre à jour et à renforcer les règlements, dont leurs connaissances par les communautés et acteurs présents dans l'aire protégée. La gouvernance de l'AP3B sera améliorée grâce au renforcement de la capacité de gestion de l'ANAP au niveau local.

Résultats escomptés (effets directs) : (i) la gouvernance de l'aire protégée est renforcée de manière durable ; et (ii) les ressources naturelles sont conservées et protégées.

Sous-composante 1.1 – **Renforcement et gouvernance de l'aire protégée.** Cette sous-composante renforcera le comité de gestion locale avec une participation des communautés, des autorités locales, des acteurs privés et de l'État. Le comité devra assurer un suivi des activités ayant lieu dans l'AP3B et alerter des cas de destruction de ressources. Les élus locaux des différentes communes présentes dans l'aire protégée, dans le cadre de leurs mandats, s'impliqueront dans cette gestion.

Les principales interventions envisagées pour le renforcement et la gouvernance de l'AP3B consistent à :

1. Évaluer le fonctionnement actuel du Comité Local d'Appui (CLA), ses difficultés à être opérationnel et envisager une nouvelle structuration, dont l'implication plus active du secteur privé, des autorités locales et des organisations locales, comme les associations de pêcheurs et agriculteurs. Un plan de travail du CLA sera proposé avec un budget annuel. Des propositions de durabilité de son fonctionnement devront être proposées. Ce travail sera réalisé par l'ANAP appuyée par la FoProBiM au cours de la première année du projet.
2. Examiner le problème des statistiques de débarquement, de capture et d'effort de pêche et y remédier en demandant aux ménages de pêcheurs d'enregistrer régulièrement des données dans le cadre du système de suivi et évaluation de

l'activité pêche. Pour cette activité, une dynamique de service environnemental pourra être mise en place en proposant aux associations de pêcheurs une compensation pour la réalisation de ce travail statistique. Pour chaque association de pêcheurs, une convention sera proposée, ainsi ce seront 6 conventions qui seront proposées pour les 6 associations de pêcheurs pré-identifiées (Association des pêcheurs de Caracol pour le développement de la pêche (APCDP), Organisation Pêcheur et pêcheuses de Bord de Mer de Limonade (OPPBM), OPGS (Organisation des Pêcheurs de Gade saline,) APG (Association Pêcheure de Jacquesyl), APF (Association Pêcheur de Fort-Liberté), APD (Association Pêcheurs de Dérac). Le responsable pêche de la DDA Nord Est sera responsable de la mise en œuvre de cette activité.

3. Évaluer comment les gouvernements locaux, associés au secteur privé, peuvent fournir un financement durable pour la protection des ressources côtières et halieutiques, y compris les coûts des brigades communautaires et les coûts de gestion des ressources côtières, par exemple valoriser et payer les services environnementaux fournis par les communautés côtières, les taxes d'écotourisme, les revenus de l'enregistrement, des licences et des appréhensions, les allocations fixes des budgets des gouvernements locaux et des obligations bleues. Les options de partage des revenus seront explorées. Ceci est important pour fournir aux communautés locales une incitation à soutenir la conservation. La direction de l'AP3B réalisera un budget réaliste de la gestion de l'aire protégée pour les 5 prochaines années. Ce budget devra être validé par le CLA, au moins 3 ateliers avec les acteurs présents sur l'aire protégée et intéressée à sa gestion seront réalisés par l'ANAP et la FoProBiM. Ces ateliers devront permettre de préciser les axes réflexion sur le financement de l'aire protégée.
4. Engager des échanges avec la diaspora, en vue de les intéresser à la gestion de l'AP3B.
5. Effectuer des échanges d'expériences entre aires protégées d'Haïti (Sud) et limitrophes de la République Dominicaine (notamment le complexe des aires marines protégées de Monte Cristi), mais également dans la région (République Dominicaine, Belize), afin d'alimenter les réflexions et les savoirs. Au moins 5 échanges, avec 10 participants pour chacun d'entre eux, seront réalisés au cours du projet ; ils permettront, entre autres, des partages d'expérience sur la gouvernance d'une aire protégée, sur les réglementations et leurs applications, sur l'implication du secteur privé et de la diaspora, enfin le développement d'activités économiques dans une aire protégée, etc. Un compte rendu de chaque atelier sera produit et diffusé aux différentes parties prenantes impliquées dans la gestion de l'aire protégée. Ces visites d'échanges devront également permettre d'avancer sur un plan d'action commun autour de la gestion de la biodiversité sur le littoral du Nord Est d'Haïti et du Nord-est de la République dominicaine mais également sur des activités de suivi communes ainsi des accords de coopération entre les différentes aires protégées.

Sous composante 1.2 – **Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion.** Un plan de gestion de l'AP3B a été produit en 2017. Le plan de gestion traite des ressources naturelles de manière intégrée, tant en mer que sur terre. Il sera mis à jour avec toutes les parties prenantes dans le cadre d'un processus participatif sous la responsabilité de l'ANAP appuyée par FoProBiM.

Les principales activités envisagées pour la mise à jour et la vulgarisation du plan de gestion sont :

1. Effectuer des évaluations participatives rapides des ressources au niveau local au début du projet (aussi bien dans l'AP3B que dans les zones limitrophes). Un opérateur sera recruté pour réaliser ce travail. Une attention particulière sera accordée pour s'assurer que les points de vue et les besoins des différents groupes cibles sont pris en compte.
2. Mettre à jour le plan de gestion et le zonage de l'aire protégée sur la base des résultats sur l'emplacement des ressources et leurs conditions. Le plan de gestion dont celui sur la pêche sera présenté dans un premier temps au CLA, puis diffusé de manière plus large.
3. Développer des outils de vulgarisation adaptés aux communautés à utiliser lors des animations. Le plan est en effet un document d'une centaine de pages pas toujours adapté et facilement appropriable par les communautés. Il sera ainsi proposé de synthétiser certaines informations et de les mettre sur des supports visuels. Ainsi des fiches, flyer, pancartes, bannières seront proposés. Ils devront être reproduit en au moins 1,000 exemplaires chacun afin de les placer dans les différents endroits de passage de la zone d'intervention.
4. Inclure des messages sur la protection de la biodiversité qui peuvent contribuer à long terme à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces messages peuvent contribuer à long terme à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, non seulement pour un objectif de protection de l'environnement mais également pour assurer l'alimentation et la nutrition des générations présentes et futures
5. Vulgariser les informations et règlements du plan actualisé (par l'intermédiaire de formations, visites, ateliers) auprès des communautés, des entreprises, des élus locaux et des futurs candidats aux prochaines élections travaillant dans l'aire protégée ou dans les zones limitrophes ainsi qu'auprès des élus. Les outils élaborés aideront ce travail de vulgarisation. Au moins 5 courtes séances de sensibilisation seront proposées chaque mois auprès des populations ciblées : entrepreneurs, élus locaux, candidats. Chaque atelier fera l'objet d'un débat, de réflexions et de propositions d'actions pour une meilleure prise en compte des ressources et de leur protection. Toutes les activités génératrices de revenus soutenues au titre de la deuxième composante devront être conformes au plan de gestion. Cela permettra d'éviter tout impact négatif immédiat et à long terme sur les ressources naturelles de l'aire protégée. Une attention particulière sera accordée à ce message dans le cadre des activités de sensibilisation.
6. Sensibiliser les écoles et universités présentes dans la zone ciblée, mais également à proximité. Ils participeront également à la vulgarisation du plan, et même à la

création d'outils de vulgarisation (animation, pièces de théâtre, chants et autres). Au moins 10 écoles primaires et secondaires seront sélectionnées pour les 6 communes, donc environ 12,000 élèves sensibilisés à la gestion de l'aire protégée.

7. Soutenir les efforts de systématisation avec le soutien à une réflexion nationale sur les initiatives d'économie bleue inclusive (par exemple comment répliquer et financer l'expérience d'I-BE dans d'autres aires protégées) et de dialogue politique, dont une révision de la loi sur la pêche de 1978 (évolution des cadres réglementaires, évolution des ressources marines, lien avec les populations et leurs vulnérabilités, etc). La FAO sera associée à cette activité.

Sous composante 1.3 – **Surveillance de l'aire protégée**. Actuellement, la Brigade de surveillance des aires protégées (SAP) n'est pas déployée à la surveillance de l'AP3B. La direction de l'AP3B est plutôt aidée, en termes d'alertes et de partage d'information, par les huit (8) agents de surveillance environnementale (ASE) formés par la FoProBiM.

Les principales actions envisagées dans le cadre de l'I-BE pour la surveillance de l'AP3B seront concrétisées à travers de :

1. La mise en place d'une brigade communautaire responsable de la diffusion des informations réglementaires au niveau de l'aire protégée et de sa surveillance. Cette brigade sera constituée de membres (jeunes, femmes, hommes) issus des communautés ; ils seront choisis selon des critères prédéfinis en concertation avec la population vivant dans l'aire protégée et seront formés. Cette brigade aura avant tout un rôle d'information, conseil et alerte sans qu'elle ne devienne une instance répressive. Il est proposé que ce soit 7 brigadiers au niveau de chaque commune (1 chef de poste, 2 équipes de 2 brigadiers et 1 agent en poste pour les roulements), donc 42 au total.
2. Ils seront équipés (uniforme, GPS, sac, une moto par commune) et seront chargés d'informer, de conseiller et d'alerter. Une gratification mensuelle leur sera proposée afin de leur permettre de prendre en charge leur déplacement et quelques frais.
3. Plusieurs séances de formations seront réalisées afin de renforcer leurs connaissances et leur permettre de réaliser au mieux leur travail.

Sous composante 1.4 – **Renforcement de l'ANAP au niveau national et au niveau de l'aire protégée**. L'ANAP devra être fonctionnelle pour pouvoir jouer son rôle d'agence de protection.

Problématique et justification de l'initiative – L'ANAP a la responsabilité institutionnelle d'assurer la gestion des aires protégées en Haïti. Malheureusement, les ressources, tant humaines que financières, dont dispose cette structure ne sont pas en adéquation avec les tâches qui lui sont conférées. Ce manque de moyens qui constitue un blocage dans les efforts de gestion de l'AP3B sera atténué avec les ressources du projet.

Actuellement, l'aire protégée est gérée par un directeur, pas encore nommé et un responsable de suivi, nommé. Le directeur devrait être nommé avant l'exercice 2021-2022. L'équipe actuelle en charge de la gestion de l'AP3B devra être renforcée par deux personnes supplémentaires : un responsable de formation et vulgarisation et un responsable de la surveillance.

Les principales actions envisagées dans le cadre du renforcement de l'ANAP au niveau de l'AP3B seront concrétisées de la manière suivante :

1. Recruter deux (2) contractuels. Durant la mise œuvre du projet, le MDE via l'ANAP devra s'assurer que ces deux postes seront titularisés.
2. Fournir des équipements à l'ANAP au niveau national et local (véhicules dont un véhicule sur Port au Prince pour faire le suivi, drone, bateau et matériel, gilets de sauvetage, etc.), ainsi qu'un budget de fonctionnement dont des frais de déplacements pour les cadres de Port-au-Prince et ceux de province se rendant hors du département. Ces moyens diminueront au fil des années avec une relève progressive des coûts de fonctionnement par le gouvernement. Ce dernier devra pouvoir assurer le salaire du personnel affecté à la gestion de l'AP3B.
3. Construire un espace de travail supplémentaire. Le nouveau bureau local de l'ANAP est installé sur le terrain du complexe administrative inachevé de Fort Liberté. Sur ce même terrain est installé la DDE-NE. Ce bureau est construit et équipé par l'UTE avec les financements de la BID avec des fournitures et équipements de bureaux et un système énergétique autonome, alimenté à l'aide des panneaux solaires. Toutefois, ce bureau est petit et ne peut loger que deux personnes. Un autre bâtiment devra être construit pour accueillir le reste de l'équipe.
4. Construire deux annexes, une sur la commune de Caracol et une sur la commune de Limonade. Ces annexes seront entièrement équipées et fonctionnelles avec courant électrique.
5. Concernant les équipements de bureau, les véhicules ainsi que les bâtiments faisant office de bureau, il sera important de demander un engagement préliminaire de l'ANAP vis-à-vis de la gestion ordinaire de toute structure /équipement facilité par le projet. Un plan de suivi et d'entretien sera mis en place pour tous ces investissements.

3.2. Ecosystèmes économiques communautaires durables (C2)

Cette composante vise à financer et accompagner des actions qui permettront d'améliorer et diversifier les moyens d'existence des membres de la communauté.

En proposant aux agriculteurs des communautés locales, à destination de groupes ou d'individus, des activités génératrices de revenus (AGR) alternatives, respectueuses de l'environnement, du climat et durables, ces derniers réduiront leur dépendance vis-à-vis

des méthodes agricoles traditionnelles peu durables pour permettre une diminution de l'érosion des sols et une augmentation de la productivité locale et des revenus.

Résultats escomptés (effets directs) : (i) autonomisation des femmes, jeunes et groupes vulnérables ; (ii) AGR profitables et durables ; (iii) résilience au changement climatique ; et (iv) régimes alimentaires améliorés pour les populations de l'aire protégée.

Les activités économiques soutenues par le projet seront en équilibre avec la capacité à long terme des écosystèmes locaux à les soutenir et à rester résilients et sains, tout en contribuant à réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Un certain nombre de lignes d'actions et de solutions seront établies pour décourager les pratiques dommageables et restaurer les zones dégradées. Cela se fera, par exemple, en promouvant la production organique et en décourageant l'utilisation de pesticides.

De nombreuses activités ont été définies lors de la mission de formulation avec les différentes parties prenantes. Dans le cadre de la gestion de cette aire protégée, il est important d'avoir plusieurs options d'activités pour générer une dynamique socioéconomique durable dans un territoire. Afin de limiter la complexité de la mise en œuvre i) des prestataires compétents seront recrutés pour la mise en œuvre des activités avec un cahier des charges précis ; ii) des activités primaires seront priorisées et mises en œuvre les premières années, (avec une assignation budgétaire importante, une claire définition du nombre de bénéficiaires et des modalités d'exécution) et secondaires (projets-pilote sujette à upscaling en cas de succès).

Sous-composante 2.1 – **Développement de moyens de subsistance alternatifs respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.** Cette sous-composante concernera des actions de formation et accompagnement financier autour d'activités génératrices de revenus. Le projet encouragera les AGR respectueuses de l'environnement et de la biodiversité, qui ont été identifiées dans le plan de gestion de l'AP3B. Celles-ci peuvent inclure des entreprises liées à la pêche (par exemple, la culture en cage, la mariculture et la transformation du poisson), l'apiculture, l'écotourisme durable et d'autres entreprises appropriées. Ces activités génératrices de revenus sont celles qui ont été identifiées dans le plan de gestion d'AP3B. Elles ne représentent aucune menace pour les ressources naturelles et ont le potentiel de générer des revenus pour la population locale. Un ensemble relativement large d'activités est prévu pour permettre une réduction de la pression sur les ressources naturelles. Ces activités, principalement la pêche et l'apiculture, soutiennent et améliorent également la nutrition. Il sera important d'éviter lors des choix des bénéficiaires que certaines élites captent différents appuis et accompagnements.

Le projet financera des équipements, l'acquisition de techniques agricoles et de meilleures pratiques. Le projet va servir à encourager les agriculteurs et agricultrices à adopter des techniques de production améliorées et d'augmenter la productivité du sol tout en respectant l'environnement et la biodiversité. Les modalités de mise en œuvre pour le financement des activités génératrices de revenus prévues seront élaborées (qui gèrera le programme, les critères d'accès aux appuis,) au démarrage du projet et pour chaque activité accompagnée.

Les principales actions envisagées dans le cadre du développement de modes de vie durables sont les suivantes :

Les activités suivantes sont prioritaires et mises en œuvre dès les démarrages du programme. Ce phasage a été décidé pour limiter dans un premier temps les activités qui seront soutenues. Ce seront donc les activités de renforcement organisationnel ainsi que les filières « classiques » qui seront soutenues : pêche artisanale, élevage bovin, saliculture, apiculture et riz. Les activités les plus innovantes (comme la mariculture, le tourisme) seront lancées une fois que les autres auront décollé. Cela permettra au projet de concentrer ses efforts et de se focaliser initialement sur un nombre plus limité d'activités.

1. **Appui aux structures communautaires** : renforcer et structurer en associations ou coopératives les organisations de pêcheurs artisanaux et de marchandes de poisson, de petits producteurs, d'éleveurs, d'apiculteurs, de saliculteurs. Outre les aspects techniques des entreprises de subsistance sélectionnées, autres éléments clés des modules de formation incluent : le renforcement institutionnel, la gestion des conflits; l'organisation et la gestion du groupe, l'esprit d'entreprise de base, la gestion d'entreprise, les concepts et approches de la chaîne de valeur, la gestion des ressources côtières et l'intégration de la dimension de genre (notamment des sensibilisations aux masculinités positives) et de nutrition (la communication sur le changement de comportement et la promotion de méthodes adaptées de transformation et de conservation des aliments). Les organisations locales seront également renforcées afin qu'elles puissent jouer un rôle plus important dans la gouvernance et la gestion des ressources naturelles de l'aire protégée et de ses environs (voir la première composante). Au total ce seront au moins 20 associations et coopératives qui seront accompagnées : 3 coopératives d'éleveurs, 6 associations de pêcheurs et marchandes, deux associations de saliculteurs, 5 associations d'apiculteurs, 2 associations d'apicultrices. Pour chaque structure ce seront au moins 6 formations de 2 jours qui seront apportées. Suite aux formations, un suivi du fonctionnement organisationnel devra être réalisé.
2. **Pêche artisanale**. Le but principal de l'appui aux pêcheurs n'est pas d'augmenter, dans un premier temps, le volume de capture, mais plutôt d'améliorer le matériel de pêche afin de réduire la capture des poissons juvéniles dans le but de faciliter la régénération du stock de poissons. Les manques à gagner, générés par ce changement de comportement appuyé par le projet, seront compensés à travers les paiements pour services écologiques (PSE). Ainsi, durant la première phase du projet, une étude sur les stocks de poissons ainsi que les captures sera conduite afin d'éclairer les prises de décisions. L'augmentation du volume de capture vers la deuxième phase du projet sera le résultat direct de la revitalisation du stock de poisson grâce à la protection des poissons juvéniles » Il est proposé que les pêcheurs participent aux équipements et à leurs installations d'au moins 20% (en nature et en espèce). Cela devrait permettre une plus grande

appropriation. Par ailleurs «les mangroves constituent un habitat clé pour la régénération des poissons. Leur conservation et leur régénération se font dans le but d'améliorer le stock de poisson au niveau de l'AP3B et, par ricochet, d'améliorer les captures. Le couplage de la régénération des mangroves et l'élimination des pratiques de pêches des poissons juvéniles est de nature à revitaliser la communauté de poissons au sein de l'AP3B et augmenter durablement dès la deuxième phase du projet le niveau et la qualité des captures.

»

- 2.1. Les activités seront entreprises par les individus, en particulier les jeunes et les femmes, ou les groupes. Il pourra s'agir de bateaux, de moteurs, de filets, de nasses. Les équipements proposés devront être adaptés aux compétences des pêcheurs et à leurs capacités à les gérer et également à pouvoir renouveler les investissements. Ces activités viseront à diversifier et augmenter les revenus des ménages de pêcheurs pauvres et des autres ménages pauvres vivant dans les communautés côtières cibles. Elles contribueront également à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que la salubrité des produits de la pêche pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité aux protéines animales tant au niveau des ménages que du marché. Ce seront les 6 associations de pêcheurs qui seront accompagnés, avec environ 50 pêcheurs par association qui seront accompagné en équipement, donc 300 au total.
 - 2.2. Former tous les acteurs de la pêche à de nouvelles pratiques de pêche, mais également au respect des règles. Des formations seront apportées aux responsables des associations de pêcheurs, ces derniers devront reproduire les formations auprès des membres et non membres des associations de pêcheurs. Au total, 3000 pêcheurs seront sensibilisés et formés à ces pratiques.
 - 2.3. Travailler avec les femmes sur la transformation de poissons en améliorant leurs techniques de séchage/salaison et en initiant des innovations dans la transformation en poisson fumé. Une pratique de séchage/salaison existe sur l'aire protégée. Elle est plutôt réalisée en période pascale. Le projet formera au moins 10 femmes par communes à la salaison et à la gestion de petite entreprise. Un équipement sera proposé pour chaque femme (une contrepartie aux équipements et à leurs installations de 10 à 20 % sera demandée) ainsi qu'un accompagnement pour la commercialisation. Cette activité vise également à améliorer la nutrition.
 - 2.4. Enfin des formations spécifiques (au moins quatre jours de formation par femme) à la commercialisation seront proposées aux femmes marchandes (au moins 100 par village de pêcheur, donc 600 au total) ; pour celles pratiquant le commerce de poisson, un accès à des équipements améliorés (glacière et autres) sera proposé. Cette activité vise également à améliorer la salubrité des produits de la pêche, ainsi que la nutrition.
3. **Élevage bovin** : travailler avec les associations d'éleveurs identifiés sur les communes de Limonade et de Terrier Rouge, la Coopérative des éleveurs de

Terrier Rouge (KOET) et Apwolim (Limonade). Trois thèmes seront abordés avec ces associations : l'élevage libre, l'accès à l'eau et la mise en place d'espaces fourragers. Les deux structures possèdent des terres, elles pourront être aménagées avec un meilleur accès à l'eau et des clôtures pour une diminution de l'élevage libre. Des formations seront également apportées pour améliorer les compétences des éleveurs en technique et santé animale. Cette activité vise également à améliorer la nutrition par l'amélioration de la production de viande et la production laitière également.

- 3.1. Au moins 3 puits seront forés et équipés avec des abreuvoirs, un pour chaque coopérative.
 - 3.2. Des parcelles d'herbes fourragères seront mises en place sur les terres appartenant aux coopératives. Ce sont 100 hectares au total qui seront emblavés.
 - 3.3. Ces parcelles, ainsi que des parcelles de jachères et pâturage, seront clôturées, afin de permettre au bétail de ne pas divaguer et de détruire des plantations. Les clôtures en plus de fils de fer seront plantées en arbustes fourragers, le moringa pourrait être développé.
 - 3.4. Formation d'au moins 1000 éleveurs.e.s sur les techniques de production, alimentation et santé animale. Des jeunes seront formés comme formateurs, au moins 15 (5 par coopérative), et transmettront les formations aux 500 éleveur.s.e.s (courte séances de 2 heures de temps pour chaque thème).
4. **Saliculture** : Principalement sur la commune de Caracol, des activités seront engagées pour l'amélioration des techniques de production de sel mais également de sa transformation et de sa commercialisation. Le projet travaillera sur les bassins existants afin de ne pas pousser au développement d'autres bassins au détriment des mangroves. Ainsi, 4 axes de travail seront développés :
- 4.1. Améliorer les techniques en proposant un changement avec la mise en place de 3 bassins, des équipements (pompes, rabots ; planches).
 - 4.2. Former les femmes marchandes et les hommes saliculteurs sur la qualité du sel (au moins 200 personnes formées).
 - 4.3. Construire des dépôts pour permettre aux marchandes de stocker le sel avant la commercialisation, afin de conserver la qualité du sel. Au moins 2 dépôts seront construits et gérés par les femmes marchandes.
 - 4.4. Fournir un appui à la commercialisation, afin principalement de renouer avec le PIC pour la commercialisation de sel en grande quantité.
5. **Apiculture** : depuis quelques années, un travail a été engagé sur l'aire protégée avec la formation d'associations d'apicultrices et d'apiculteurs et la mise en place de ruchers. Ce sont aujourd'hui, 7 associations dont 3 de femmes (Association Pêcheuse pour la Protection de Bord de Mer de Limonade, Association de Femme Vaillante Marais Salant de Jacquesyl, Association de Femme Agricole pour le Développement de Phaéton, Agent de Sécurité Mangrove et de Surveillance, Òganizasyon Pechè Gad-Salin, Asosiyasyon Pechè Karakòl Devlopman pèch,

Action pour le Développement de Jacquesyl) qui existent sites. Les axes de travail suivants sont proposés :

- 5.1. Renforcer les compétences pour la production de miel : maîtrise des espaces de production, lutte contre les insectes, extraction et qualité du miel. Au moins deux formations de deux jours pour chaque thème seront proposées au cours de la durée du projet pour 210 personnes (30 par association).
 - 5.2. Améliorer les équipements de certains ruchers. Des équipements seront subventionnés pour chaque association, pour une valeur de 10,000 USD afin d'améliorer les ruchers (casier), les équipements et des extracteurs.
 - 5.3. Appuyer la commercialisation : la mise en place d'un label de miel de mangrove pourra permettre de mieux vendre la production. Un rapprochement est également envisagé avec une entreprise privée basée à Limonade qui s'occupe de la commercialisation du miel, Les Villages Apicoles Horizons S.A. (ViAHSA).
 - 5.4. Le renforcement de l'apiculture contribuera également à améliorer la nutrition, les revenus et contribue à une planète saine en offrant des opportunités aux jeunes et aux femmes.
6. **Filière riz** : la production de riz s'est fortement développée dans les périmètres irrigués de la commune de Fort Liberté et de Ferrié. Dans le cadre du programme il est proposé de développer un Partenariat Public-Privé-Communautaire (PPC) avec une entreprise spécialisée dans le riz depuis des années, CLES. Le partenariat porterait sur la production de semences et la formation en techniques de production. 200 producteurs de riz seront appuyés dans la production de semences et la formation.

Ce sont les activités secondaires mises en place en seconde phase du projet

1. **Mariculture** : des expériences pilotes seront développées au niveau de 3 ports de pêche. Des algues rouges et marrons sont actuellement utilisées dans la région caraïbe pour la fabrication de dentifrices et de boissons. Ainsi une ferme de production d'algues sera mise en place (production d'algues sur des fils dans la mer, séchage au soleil et élimination du sel, et compactage des algues avant de pouvoir les exporter, l'ingrédient principal recherché est le carraghénane, extrait d'algues rouges utilisé comme épaississants ou gélifiants dans de nombreux produits ultra transformé. Cette ferme aquatique devra être protégée des pêcheurs. Une autre expérience sera réalisée pour l'élevage de conques (lambi) en cage. Cette activité pilote devra être réalisée de manière durable pour l'environnement et pour les ressources halieutiques. Deux cent personnes seront bénéficiaires de cette activité.
2. **Écotourisme** : Une initiative existe sur Fort Liberté avec un groupe de pêcheurs qui a développé une dynamique de canyoning. Ils sont équipés d'une dizaine de canoës, de gilets et certains de leurs membres ont été formés comme guides et

accompagnateurs. Mais peu de personnes connaissent cette initiative, elle doit donc être renforcée et un travail de communication réalisé. Par ailleurs l'aire protégée dispose d'un patrimoine historique peu connu. Cette activité peut également se concentrer sur le tourisme éco-gastronomique offrant aux touristes une nourriture et des plats locaux / traditionnels nutritifs. Le développement de l'écotourisme pourra offrir des opportunités d'emploi aux jeunes chefs qui pourraient être formés, ainsi qu'aux agriculteurs et pêcheurs locaux pour la vente de produits alimentaires nutritifs. Les options de partage des revenus seront explorées. Ceci est important pour fournir aux communautés locales une incitation à soutenir la conservation.

Les activités suivantes sont proposées :

1. Lancer une communication auprès des universités, des écoles et de la diaspora sur l'initiative de canyoning (réalisation de courtes vidéos, de flyer et de messages radio).
2. Réaliser des conférences sur les richesses de l'aire protégée dans les universités de Fort Liberté, Limonade et du Cap-Haïtien. Au moins 10 conférences seront réalisées au cours du projet.
3. former des guides sur les ressources patrimoniales, mais également sur les ressources de la flore et de la faune. Ce seront 12 guides (jeunes et femmes) qui seront formés.
4. former une association de guides de l'AP3B.

Formation des acteurs sur l'élaboration des fiches et référentiels technico économiques des activités promues par le projet.

Il sera important que les producteurs et productrices, mais également les cadres des institutions d'accompagnement, soient formés afin de mieux réaliser un suivi économique des différentes filières et de mieux comprendre comment seront valorisés les différents investissements. Ainsi, pour chaque AGR accompagnée, un module de formation pratique avec suivi des investissements, sera octroyé.

Sous-composante 2.2 – **Activités de conservation et restauration communautaires.** Cette sous-composante concerne la protection et la réhabilitation des ressources naturelles, comme les mangroves, les coraux et les bassins versants.

Les principales activités de conservation et de restauration communautaires envisagées sont les suivantes :

Activités prioritaires

1. Mettre en place et gérer des pépinières de mangroves. Elles seront gérées par des associations des aires limitrophes. Ce seront 6 pépinières qui seront mises en place, elles seront gérées par les jeunes des associations de pêcheurs.
2. Ces jeunes seront également responsables de la reforestation des aires de mangroves et du suivi des résultats des plantations. Chaque association de pêcheurs recevra un budget permettant de financer pépinières, plantations et suivi. Les associations seront responsabilisées à la gestion des fonds et payées lors de la remise des rapports de suivi des plantations réussies. Ces jeunes seront les responsables de ces activités et redevables devant leurs associations.
3. Mettre en place des forêts énergétiques pour la fabrication de charbon. Ces forêts énergétiques seront situées dans les bassins versants de l'aire protégée. Deux choix techniques, lots boisés et des jardins créoles, seront proposés, en fonction des demandes et des situations des productrices et producteurs. Au total, il est proposé que 533 hectares soient aménagés en lots boisés et en jardins créoles.
4. Des ravines seront également aménagées au niveau des bassins versants limitrophe. Ce travail sera réalisé avec les comités de gestion de bassin versant qui géreront les aménagements. Des contrats (pour services environnementaux) seront fait pour l'aménagement de 200 ravines au total, soit 2,000 personnes au total.

Activités secondaires

1. Créer des jardins de coraux Il est proposé de créer des récifs artificiels, à partir de bouture de récifs coralliens. Ces boutures seront placées sur des structures en fer fabriquées localement afin de les laisser grandir. L'idée étant de laisser ces structures sur place dans des sites protégés où les pêcheurs ne pourront pas aller. Ces récifs permettront de protéger la côte mais également de régénérer la faune et flore marine. Au moins 3 expériences de récifs coralliens seront réalisées.
2. Développer des technologies visant à améliorer la production de charbon de bois ; au moins 100 producteurs de charbon seront accompagnés dans leurs productions au travers de formation. Une vingtaine de producteurs sera suivie afin de systématiser les activités de carbonisation et les économies réalisées avec un nouveau système.
3. Des initiatives de développement de réchauds à haut rendement énergétique et à énergie renouvelable.
4. Encourager les ménages, principalement ceux vivant dans l'aire protégée, à s'équiper en réchauds amélioré ou des réchauds fonctionnants avec du gaz propane. Une entreprise fabricant des réchauds à gaz installée dans le PIC offre actuellement des facilités aux ouvrières et ouvriers pour acheter ces réchauds. Au moins dix mille femmes pourront acquérir des réchauds améliorés de charbon de bois ou à gaz. 50% du coût d'acquisition sera pris en charge par le projet.

Ces activités ont été identifiées dans le plan de gestion de l'AP3B. Des réflexions sur l'engagement communautaire à la protection de l'environnement et les possibilités d'appui du projet dans les investissements seront engagées (gagnant-gagnant).

Sous-composante 2.3 – **Activités d'amélioration de la nutrition et de l'entreprenariat des femmes.** La majorité des activités présentées ci-dessus contribuent à améliorer la nutrition avec une production alimentaire diversifiée et une sélection de cultures et de filières sensibles aux enjeux nutritionnels, en priorisant les variétés locales et leur transformation. Les activités de stockage (sel) et de transformation du poisson vont améliorer, la salubrité et la teneur en éléments nutritifs des aliments pour la nutrition et la santé. Également l'autonomisation des femmes va affecter leurs capacités et les pratiques de soin ainsi que la dépense énergétique des femmes.

Pour lutter contre la malnutrition dans la zone du projet, des activités spécifiques en plus de l'amélioration de la production alimentaire de poisson, de bétail, etc. sont envisagées. Cette section se concentre sur ses activités spécifiques.

Les principales activités envisagées sont les suivantes :

1. Mettre en place des jardins potagers : fournir un soutien pour la mise en place de jardins potagers, jardins lakou ou « jardins garde-manger d'abondance » stratégie définie par le MDE. Cette activité sera principalement orientée vers les femmes, avec des mesures de gestion efficace de l'eau, de nouvelles variétés de semences dont la production de semences artisanale et la lutte intégrée contre les parasites. Il sera proposé aux femmes soit une production dans leur cour de maison soit si elles n'ont pas de place, de produire dans des récipients (cuvette, seaux, pneus retourné). Des kits d'irrigation pourront leur être proposés afin d'améliorer l'accès à l'eau. Ce seront 3000 femmes sur l'aire protégée et la zone limitrophe qui seront bénéficiaires de cette intervention.
2. Réaliser des formations d'éducation nutritionnelle, pour les hommes et les femmes ; lors des formations, des pratiques d'élaboration des repas seront entreprises. Des jeunes femmes formatrices seront accompagnées/formées pour ensuite transmettre les informations/pratiques auprès de 4000 femmes et hommes.
3. Des animations seront également réalisées dans les 15 écoles sélectionnées par les femmes formatrices en nutrition. Au moins 2 animations par an seront réalisées dans les écoles autour d'une alimentation saine. En plus des animations réalisées, des jardins potagers seront développés dans ces écoles afin de pousser les jeunes écoliers à la production et de leur permettre de ramener des légumes à la maison.
4. Enfin un programme d'alphabétisation sur deux ans permettra de donner aux femmes des notions pratiques pour mieux pouvoir gérer leurs commerces, leurs activités économiques, comment améliorer la nutrition dans leurs familles et le suivi des enfants à l'école, les questions administratives.

Au total ce seront 15 écoles qui seront appuyées avec 3,000 écoliers comme bénéficiaires, 3,000 femmes seront bénéficiaires des jardins lakou et 4,000 hommes et femmes seront sensibilisés à la nutrition, enfin 20 structures d'épargnes et de crédits seront soit renforcées soit mises en place. Le programme d'alphabétisation touchera environ 400 femmes.

IV. Cohérence, appropriation et partenariats

Alignement sur les ODD. Le projet vise les Objectifs de Développement Durables (ODD) en contribuant aux ODD suivants : 1 Pas de pauvreté ; 2 Faim zéro ; 5 Égalité entre les sexes et 13 Action pour le climat.

Alignement sur les priorités nationales. Le projet s'inscrit dans les grandes priorités nationales, notamment la Politique de développement agricole (PDA 2010-2025), le Plan triennal de relance de l'agriculture et le Plan stratégique de développement Haïti (PSDH 2013-2030). Les contributions déterminées au niveau national d'Haïti à l'Accord de Paris ont identifié un certain nombre de priorités auxquelles ce projet contribuera, notamment (i) gestion intégrée des zones côtières, (ii) accroître la sécurité alimentaire, en particulier par le développement de l'économie verte et (iii) information, éducation et sensibilisation. Le projet est également conforme aux priorités nationales définies dans le Plan d'action national pour l'environnement et la Stratégie et le Plan d'action national pour la biodiversité d'Haïti, en particulier les priorités 1 Conservation de la diversité biologique, 2 Éducation, identification et surveillance des éléments de la biodiversité et 3 Utilisation durable des éléments de la biodiversité biologique. Le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA 2016-2021) est articulé autour de trois axes d'interventions : i) les infrastructures agricoles et l'aménagement des bassins versants, visant d'abord la maîtrise et la valorisation de l'eau en plaine et en montagne ; ii) le développement des productions végétales, animales et de la pêche, incluant un ensemble d'appuis directs pour l'augmentation de la production dans ces filières; iii) les services agricoles, créant un environnement favorable pour l'investissement, et le renforcement institutionnel, pour une meilleure gouvernance et une plus grande efficacité des investissements publics dans le secteur. Les processus du développement local et de la décentralisation font toujours face à de nombreux enjeux et défis. Le gouvernement d'Haïti affirme également que l'agriculture constitue le secteur d'investissement prioritaire avec l'appui aux thématiques suivantes : l'accès au crédit, le développement de pôles d'investissement agricoles dans chaque département, le développement de l'agrobusiness, la formation professionnelle, le développement de la pêche.... Au-delà des annonces de politique, il conviendra de suivre de près la traduction de ces priorités dans les flux d'investissements réalisés par le trésor public en faveur des thématiques annoncées. Le projet est également conforme aux politiques nationales en matière de genre, de nutrition et de climat.

Alignement sur les politiques du FIDA et les priorités institutionnelles. Le projet est conforme aux objectifs du Cadre stratégique du FIDA et du COSOP d'Haïti qui

se termine en décembre 2021. Le COSOP sera revu au cours de l'année 2021 avec une évolution de sa stratégie mais également de la zone d'intervention du FIDA en Haïti. Il contribuera aux priorités institutionnelles liées au changement climatique, au genre, à l'inclusion sociale des jeunes et à la nutrition. I-BE suit les principes directeurs du FIDA pour s'engager dans les situations les plus fragiles. Il s'alignait sur les principaux points d'entrée pour lutter contre la fragilité tels qu'ils sont énoncés dans le Programme spécial du FIDA pour les pays en situation de fragilité, en particulier en mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes, le renforcement des systèmes de gouvernance locale résilients, la lutte contre la malnutrition et l'accent mis sur la gestion durable des ressources naturelles et des risques de catastrophe pour lutter contre la fragilité environnementale. De plus, I-BE est aligné sur les objectifs stratégiques de l'approche du FIDA dans les PEID. Il le fait notamment en : (i) promouvant une pêche artisanale durable (y compris l'aquaculture et la mariculture) et des moyens de subsistance alternatifs, et en réduisant la dépendance à l'égard de la pêche ; (ii) l'amélioration des opportunités pour les petites exploitations agricoles, en particulier pour les femmes et les jeunes ; et (iii) le renforcement de la résilience aux changements environnementaux et climatiques et l'amélioration des capacités d'adaptation.

Appropriation par le pays. La conception de ce projet I-BE est le résultat d'une demande spécifique du Gouvernement d'Haïti pour un appui du FIDA pour relever les défis rencontrés dans la gestion du territoire de l'AP3B. Un accent particulier sera mis sur le renforcement de la capacité des institutions gouvernementales à promouvoir les investissements dans l'économie bleue et le développement inclusif et durable des aires protégées. Dès le début de la conception, des organismes publics (ANAP/MDE, MARNDR, UTE/MEF), des sociétés civiles (CLES, FoProBiM, organisations de producteurs et productrices) ont été associés aux différents échanges et visites.

Harmonisation et partenariats. Le projet s'inscrit dans le Cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies (2017-2021) et ses cinq piliers prioritaires : (i) la réduction de la pauvreté et l'emploi, (ii) les services sociaux de base, (iii) l'égalité des sexes et la protection, (iv) la résilience, (V) et la gouvernance. En plus d'être une zone marine protégée (ZMP) nouvellement déclarée, la zone cible est une zone clé pour la biodiversité, qui fait partie du corridor biologique des Caraïbes et du grand écosystème marin des Caraïbes. Ce projet est conforme aux priorités nationales définies dans le Plan d'action national pour l'environnement et la Stratégie et le Plan d'action national pour la biodiversité d'Haïti, en particulier les priorités n° 1 - Conservation de la diversité biologique, n° 2 - Éducation, identification et surveillance des éléments de la biodiversité et n° 3 - Utilisation durable des éléments de la biodiversité biologique.

Il s'aligne également sur le plan d'Haïti visant à réduire les émissions de carbone, tel que décrit dans le document de la CCNUCC sur l'atténuation du changement climatique, et répond aux axes prioritaires définis dans le Plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN-LCD, 2009) en particulier : (1) la gestion durable des ressources naturelles, (2) la restauration des sols et la réhabilitation des écosystèmes dégradés, et (3) l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations affectées en lien avec

le développement local. Le gouvernement haïtien est dans la phase initiale de développement de sa stratégie nationale d'adaptation basée sur les écosystèmes et ce projet s'aligne sur ce programme. Les synergies et les complémentarités de ces différents projets seront recherchées par le biais de visites d'échange et de partage d'expériences au sein et entre les projets.

Lors de la mise en œuvre de ce projet différents partenariats et synergies seront mis en œuvre :

1. Avec l'USAID et le projet de reboisement mis en œuvre par Chemonics. C'est un projet, de reforestation et résilience dans le département du Nord-est et du Nord d'Haïti, qui développe des activités autour de l'élevage, de la mise en place de forêts énergiques, de l'accompagnement des saliculteurs. Il est financé par USAID à hauteur de 40 millions USD. Ce projet se terminera fin août 2022.
2. La BID est un partenaire important de la région du Nord-est, elle a financé le PITAG, elle a également fourni un appui à l'AP3B, à savoir : (i) ligne de base, (ii) plan de gestion, (iii) étude sur la chaîne de valeur pêche et l'enquête socioéconomique. La BID est impliquée dans les activités de l'économie bleue de deux manières : en gérant l'interface Homme-Biodiversité au niveau des Aires marines protégées (AMP) d'Aquin et de Saint -Louis du Sud et en finançant un projet de développement durable dans le secteur de la pêche artisanale dans le sud.
3. Un nouveau projet de la BID d'un budget de 75 millions de dollars, est actuellement en formulation, sur la thématique de la sécurité alimentaire pour augmenter la production et des liens avec les marchés du département du Nord-est et du Nord en investissant. Ce projet va démarrer à la fin de l'année 2022. Ces activités comprennent trois composantes i) extension du PITAG, ii) réhabilitation de pistes et iii) une composante pêche. Au niveau de la pêche, les activités prévues sont le renforcement des associations de pêcheurs (auto-diagnostic et renforcement) et financement d'infrastructures (marché et débarcadères). Des synergies seront ainsi encouragées, par exemple avec la BID sur la pêche artisanale et l'USAID sur le reboisement.
4. Des partenariats seront également recherchés avec le secteur privé, comme le "CLES" (Collectif de lutte contre l'exclusion sociale) qui travaille sur le riz (en amont et aval) ; pour l'élevage (Veterimed ou Heifer), pour l'apiculture et l'écotouristique (FoProBiM ou autre institution), pour la régénération des mangroves (FoProBiM) et pour la formation des pêcheurs.
5. Une collaboration sera recherchée avec le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes sur les questions de genre, y compris la sensibilisation sur la violence fondée sur le genre. À cet égard, un autre partenariat potentiel est celui avec CARE, qui permettent d'aborder les questions liées au genre de genre, de jeunesse, de nutrition et de climat.

V. Coûts, avantages et financement

5.1. Coût du projet

Coût du projet par composante. Le projet est organisé en deux composantes techniques : la composante 1 « Gouvernance territoriale et gestion durable des ressources naturelles » et la composante 2 « Écosystèmes économiques communautaires durables ». Les coûts sont estimés respectivement à 3,7 millions de dollars des Etats Unis (composante 1) et 15,6 millions de dollars des Etats Unis (composant 2), représentant respectivement 17% et 69% des coûts de base. L'allocation initiale de la composante 3, « Coordination et gestion du projet » est estimée à 3,2 millions de dollars des Etats Unis soit 14% des coûts de base. Le coût total estimé du projet, sur une période de six ans, y compris les imprévus physiques et financiers, ainsi que les droits et taxes, est de 26,60 millions de dollars. Ces informations figurent dans le tableau n° 1 ci-dessus.

Tableau n° 1 : Résumé du coût du projet par composante (et sous-composante) et par source de financement (en milliers d'USD)

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Inclusive Blue Economy Project (I-BE)

Components Project Cost Summary

	(Gourdes Million)			(\$EU '000)			%	% Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Foreign	Base
							Exchange	Costs
A. Gouvernance territoriale et gestion durable des ressources naturelles								
1. Renforcement et gouvernance de l'aire protégée	32	105	137	357	1 162	1 519	76	7
2. Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	70	19	89	783	207	990	21	4
3. Surveillance de l'aire protégée	24	24	47	263	263	526	50	2
4. Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée	36	26	63	405	290	695	42	3
Subtotal	163	173	336	1 808	1 922	3 730	52	17
B. Écosystèmes économiques communautaires durables								
1. Développement de moyens de subsistance alternatifs	324	368	692	3 598	4 091	7 689	53	34
2. Activités de conservation/restauration communautaires	266	215	481	2 956	2 388	5 344	45	24
3. Développement du maraichage organique et des activités de nutrition	98	132	230	1 086	1 464	2 550	57	11
Subtotal	688	715	1 402	7 641	7 942	15 583	51	69
C. Coordination et gestion du projet								
1. Unité de Gestion du Projet	233	56	289	2 594	622	3 217	19	14
Subtotal	233	56	289	2 594	622	3 217	19	14
Total BASELINE COSTS	1 084	944	2 028	12 043	10 487	22 530	47	100
Physical Contingencies	2	1	3	21	8	29	27	-
Price Contingencies	311	53	364	3 451	590	4 041	15	18
Total PROJECT COSTS	1 396	998	2 394	15 515	11 085	26 600	42	118

		GoH	FIDA	Gap	Bénéficiaires	Total
		Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
A.	Gouvernance territoriale et gestion durable des ressources naturelles					
	1. Renforcement et gouvernance de l'aire protégée	52	1,175	434		1,661
	2. Mise à jour et vulgarisation du plan de gestion	120	844	237		1,201
	3. Surveillance de l'aire protégée	60	381	163		604
	4. Renforcement de l'ANAP au niveau de l'aire protégée	81	513	220		814
	Sous-total	313	2,913	1,054	0	4,280

B.	Écosystèmes économiques communautaires durables					
	1. Développement de moyens de subsistance alternatifs	888	3,767	3,478	747	8,880
	2. Activités de conservation / restauration communautaires	643	2,891	2,638	255	6,427
	3. Activités d'amélioration de la nutrition	292	723	1,810	95	2,920
	Sous-total	1,823	7,381	7,926	1,097	18,227
C.	Coordination et gestion du Projet					
	2. Unité de gestion du Projet	367	3,708	21		4,096
	Total cout du Projet	2,503	14,002	9,001	1,097	26,603

Tableau 2: Coût du projet ou programme, par catégorie de dépenses et par source de financement (en milliers d'USD)

	Gouvernement	FIDA	Gap	Beneficiaires	Total
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
I. Investment cost					
A. Génie civil	187	839	710	131	1867
B. Moyens de transport et équipements	42	245	130		417
1. Véhicules et équipements de bureau	750	3022	2893	836	7501
C. Matching grants					
D. Études et formation					
1. Études					
2. Formation					
Sous-total					
E. Assistance technique					
1. Assistance technique nationale					
2. Assistance technique internationale					
Sous-total					
F. Contrats et conventions d'exécution					
Total investment costs					
II. Recurrent cost					
A. Salaires et indemnités					
B. Coût de fonctionnement					
1. Maintenance des véhicules & motos					
2. Maintenance des équipements et fournitures de bureau					
Sous-total					
Total recurrent costs					
Total Project costs					

5.2. Stratégie et plan de financement/cofinancement de projet

Financement du projet. Le projet sera cofinancé par le FIDA, le gouvernement de Haïti, les bénéficiaires. Le FIDA apporterait au titre de don, 14 millions de dollars des Etats Unis. La contribution des bénéficiaires s'élève à environ 1,1 million de dollars des Etats Unis. Le gouvernement de Haïti contribuerait à hauteur de 2,5 millions de dollars des Etats Unis, correspondant aux droits, impôts et taxes applicables aux biens et services susceptibles d'être acquis par le projet. Le plan de financement du projet dégage un déficit de financement de 9,0 millions de dollars des Etats Unis pour lequel un contributeur est recherché. Les tableaux n° 2, n° 3 et n° 4 présentent le plan de financement.

Tableau n° 3 : Coûts d'investissements et coût récurrent du projet par financier et par an

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Inclusive Blue Economy Project (I-BE)
Financing of Investment/Recurrent Costs and Financial Charges by Year
(\$EU'000)

	Financing						Total
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
I. Investment Costs							
Gouvernement	110	452	679	611	275	25	2 153
FIDA	926	2 246	3 045	2 867	1 584	422	11 091
Financing Gap	372	1 934	2 878	2 513	975	83	8 756
Bénéficiaires	-	233	376	380	108	-	1 097
Total Investment Costs	1 408	4 866	6 978	6 372	2 941	531	23 096
II. Recurrent Costs							
Gouvernement	46	50	55	60	66	73	350
FIDA	380	417	457	501	550	604	2 909
Financing Gap	34	36	39	42	45	49	244
Total Recurrent Costs	459	503	551	604	661	725	3 503
III. Financial Charges							
Total Financing of Costs	1 868	5 369	7 529	6 975	3 603	1 256	26 600

5.3. Décaissements

Le Bénéficiaire maintiendra **compte récepteur** ouvert auprès de la Banque de la République d'Haïti (BRH) deux comptes bancaires distincts :

(i) **Compte Désigné en Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD).** Un Compte Désigné en dollars américains sera ouvert à la BRH pour les besoins du projet et géré par l'UTE. Ce compte ne génère pas d'intérêts, mais est sujet à des prélèvements par la BRH de frais de services. Le Compte désigné est destiné à recevoir exclusivement à l'avance et les ressources du financement du FIDA. Le montant de l'avance sera fixé dans la lettre au bénéficiaire, qui sera émise par le FIDA lors de l'entrée en vigueur de l'accord de financement.

(ii) **Compte en Gourdes (HTG).** Un deuxième compte sera ouvert en Gourdes a la BRH et géré par l'UTE. Lui non plus n'est pas générateur d'intérêts. Ce compte sera exclusivement alimenté par des transferts à partir du Compte désigné. À partir de ce (s) compte (s), tous les paiements et transferts seront effectués aux fournisseurs, au personnel du projet, aux partenaires d'exécution (ANAP et DDA) et aux partenaires, ONG et opérateurs.

Pour commencer avec le retrait des fonds du prêt, le Ministère de l'économie doit envoyer au FIDA la documentation indiquant que le compte désigné a été ouvert et une lettre notifiant les fonctionnaires / postes autorisés.

Les décaissements du financement du FIDA seront effectués conformément à la lettre au bénéficiaire et au Manuel de décaissement du FIDA.

5.4. Résumé des avantages et analyse économique

Les bénéficiaires directs du projet sont les pêcheurs existants, les petits agriculteurs (taille moyenne des exploitations de 0,5 à 3 ha) et les autres résidents de la zone faisant partie du groupe cible du FIDA. Leur nombre est estimé à 40 000 pêcheurs, agriculteurs et autres habitants de la région. Le projet bénéficierait indirectement aux fournisseurs d'intrants agricoles, de pêche et d'élevage, aux commerçants, aux transporteurs, et aux transformateurs impliqués dans les chaînes de valeur sélectionnées. En effet, les interventions du projet augmenteront très probablement les besoins en intrants des agriculteurs, de pêcheurs et des éleveurs notamment ; ce qui contribuerait à l'accroissement du chiffres d'affaires de ces catégories d'acteurs.

Bénéfices. Quatre principaux types de bénéfices retenus : (i) avantages techniques et économiques, (ii) avantages institutionnels, (iii) avantages sociaux et (iv) avantages environnementaux.

Les Bénéfices techniques et économiques. Les principaux avantages attendus du projet comprennent, entre autres, : (i) une exploitation durable d'environ 3 500 ha de terres destinés à la production agricole, (ii) une productivité améliorée, (iii) une production accrue, (iv) une augmentation de la production commercialisée, (v) une réduction des importations de certains produits agricoles, de la pêche et de l'élevage; (vi) un accroissement de la capacité de transformation primaire de produits agricoles, de la pêche et de l'élevage; (vii) une réduction des pertes après récolte / production; et (viii) une sécurité alimentaire et nutritionnelle améliorée

Avantages Institutionnels. Les principaux avantages institutionnels attendus du projet sont les suivants : a) les organisations / associations de producteurs, de pêcheurs, de transformateurs et de commerçants fonctionnent efficacement et aident les producteurs et les acheteurs à nouer de véritables partenariats d'affaires entre eux ; (b) les communautés locales gèrent les ressources naturelles de manière durable ; (c) une institution publique renforcée chargée de superviser l'aire protégée AP3B.

Avantages sociaux. Les avantages sociaux attendus du projet résultent de l'accent mis sur la création d'emploi, la réduction de la pauvreté rurale et de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Le projet fournira des appuis pour la création de sources de revenus supplémentaires aux ménages ruraux pauvres et pour diversifier les sources de revenus ruraux, contribuant ainsi à réduire la vulnérabilité. L'approche intégrée à introduire par le projet et le savoir-faire technique associé (par exemple sur la protection des sols, la gestion des ressources naturelles et marines ; et l'élevage) aideront à réduire davantage la vulnérabilité liée aux conditions météorologiques de la population ciblée.

Avantages environnementaux. Le projet permettra également la séquestration du carbone et les émissions de gaz à effet de serre atténuées / évitées, la conservation de la biodiversité, la réduction de la perte et de la dégradation des forêts, l'amélioration des moyens de subsistance durables pour les communautés locales et l'amélioration du climat.

Avantages économiques. Sur la base des hypothèses définies dans l'analyse, le TRIE en scénario de base est de 17,0% et la VAN est de 4,43 millions USD en utilisant un taux d'actualisation de 12%. Ces résultats indiquent que, sur la base d'un coût d'opportunité du capital de 12%, le projet affiche un TRIE et une VAN satisfaisants, et se justifie par des raisons économiques.

Un certain nombre de scénarios ont été testés pour évaluer la robustesse et la viabilité économique du projet en cas de facteurs défavorables. L'analyse de sensibilité confirme que le TRIE et la VAN sont robustes. Si les coûts d'investissement augmentent de 10% et 20%, le TRIE sont respectivement de 15,2% et 13,6% avec des VAN positives respectivement de 3,0 millions de \$US et de 1,6 millions de \$US. Si les bénéfices baissent de 10% et 20%, les TRIE sont respectivement de 15,0% et 12,9% avec des VAN respectivement de 2,6 millions de \$US et 0,7 millions de \$US. Si l'avènement des avantages retarde d'un an ou de deux ans, les TRIE sont respectivement de 14,1% et 11,9% avec des VAN correspondant respectivement de 2,1 millions de \$US et de 0,05 millions de \$US. Si le taux d'adoption tombe à 50% et à 40%, les TRIE sont respectivement de 13,6% et de 12,1%. L'analyse des switching value montre que le projet peut supporter un accroissement de coût de 23,9% et une baisse de bénéfices de 31,4%. Le ratio Bénéfices / coûts est de 1,31.

Le projet va permettre une séquestration et une atténuation des émissions de gaz à effet de serre estimé par EX-ACT à 25,020,150 tonnes sur 20 ans estimées comme la période d'anayse du projet considérée, soit environ 250 tonnes par ans. Si ce gaz séquestrés ou dont l'émission a été évité est vendu au prix carbone de 42\$US ou de 84\$US en 2022, le TRIE monte respectivement à 35% et 42%.

Sur la base des hypothèses définies dans l'analyse, le TRI en scénario de base est de 20,1% et la VAN est de 7,5 millions USD en utilisant un taux d'actualisation de 12%. Ces résultats indiquent que, sur la base d'un coût d'opportunité du capital de 12%, le projet affiche un TRIE et une VAN satisfaisants, et se justifie par des raisons économiques.

Un certain nombre de scénarios ont été testés pour évaluer la robustesse et la viabilité économique du projet en cas de facteurs défavorables. L'analyse de sensibilité confirme que le TRIE et la VAN sont robustes. Si les coûts d'investissement augmentent de 10% et 20%, le TRIE sont respectivement de 18,2% et 16,4% avec des VAN positives respectivement de 6,1 millions de \$US et de 4,7 millions de \$US. Si les bénéfices baissent de 10%, 20% et 30%, les TRIE sont respectivement de 18%, 15,7% et 13,2% avec des VAN respectivement de 5,4 millions de \$US, 3,2 millions de \$US et 1,0 million de \$US. Si l'avènement des avantages retarde d'un an ou de deux ans, les TRIE sont respectivement de 16,7% et 14,2% avec des VAN correspondant respectivement de 4,8 millions de \$US et de 2,3 millions de \$US. Si le taux d'adoption tombe à 60% et à 50%, les TRIE sont respectivement de 18,1% et de 15%. L'analyse des switching value montre que le projet peut supporter un accroissement de coût de 34,8% et une baisse de bénéfices de 53,3%. Le ratio Bénéfices / coûts est de 1,53.

L'analyse des indicateurs économiques calculés montre que le projet est économiquement viable. **Tous les TRIs** sont dans tous les cas de figures supérieurs à 12% correspondant au coût d'opportunité du capital à long terme. Le projet générera donc plus d'avantages économiques que le placement à long temps du capital de la même valeur que le coût du projet.

Tableau 4: Economic Internal Rate of Return sensitivity

Base case scenario	Project Benefits					Project Costs (\$US)		Delay in benefits (\$US)		Adoption rate	
	-30%	-20%	-10%	+10%	+20%	+10%	+20%	1 year	2 year	60%	50%
20.1%	13.2%	15.7%	18.0%	22.2%	24.2%	18.2%	16.4%	16.7%	14.1%	18.1%	15.0%
						Total costs actualisés		Total benefits actualisés			
						14 132 143,62		21 660 899,24			
						Coût		Bénéfice			
Switching values								34,8%		-53,3%	
Bénéfices / coût								1,53			

Sur la base des hypothèses décrites ci-dessus et des indicateurs économiques analysés, le projet se justifie du point de vue économique. Il ne faut pas oublier que tous les avantages économiques potentiels n'ont pas été inclus dans l'analyse. De plus, les effets multiplicateurs probables décrits ci-dessus n'ont pas été quantifiés. Par conséquent, il est prudent de supposer que les avantages économiques estimés sont inférieurs aux rendements économiques potentiels auxquels on peut s'attendre.

On s'attend à ce qu'à moyen et long termes, ce projet ait un impact budgétaire positif substantiel, principalement en raison : a) d'une augmentation de la production, des revenus et de l'emploi, entraînant une augmentation des recettes fiscales, et b) effets multiplicateurs dus à l'augmentation des activités économiques dans la zone ciblée, entraînant une augmentation de la demande de biens et de services, qui devrait générer des effets supplémentaires sur les revenus et l'emploi. En outre, on peut s'attendre à des

gains / économies de devises substantielles, résultant d'une réduction des importations des principales cultures de base dont Haïti est actuellement un importateur net.

5.5. Stratégie de retrait et durabilité

Les éléments clés de la stratégie de sortie du projet comprennent le renforcement des capacités institutionnelles de l'ANAP, la garantie d'une gouvernance inclusive, dynamique et forte et un plan de gestion revu compris et approprié par tous.

La durabilité sera assurée à différents niveaux :

- 1. Social** : en renforçant le tissu associatif et en mettant l'accent sur l'inclusion des femmes, jeunes et les couches vulnérables. Le renforcement et la consolidation des organisations de pêcheurs, de producteurs de sel, d'apiculteurs, de coopératives d'élevage avec la formation des membres permettra de promouvoir le transfert des meilleures pratiques. Lors des formations, les femmes et les jeunes seront priorisés afin de permettre un réel transfert sur le moyen terme. Des jeunes et des femmes seront formés pour transmettre les formations.
- 2. Environnemental** : en introduisant des pratiques agricoles et de pêche respectueuses de l'environnement, en restaurant les ressources naturelles dégradées, en assurant un suivi et une surveillance étroite et en tenant compte des risques climatiques. Les hommes, femmes et jeunes vivant dans l'aire protégée devront au cours du programme, comprendre l'importance de ces pratiques tant au niveau environnemental qu'économique. Cette compréhension sera garante d'une continuité de la mise en œuvre de ces pratiques en fin de projet.
- 3. Économique et financier** : en identifiant des investissements et solutions rentables et innovantes et promouvant l'engagement du secteur privé avec le développement de partenariat privé communautaire.
- 4. L'appropriation par les communautés et les gouvernements locaux** : en mettant l'accent sur la sensibilisation, en promouvant la participation et le partage équitable des avantages économiques et en améliorant la coordination.
- 5.** Le renforcement de capacités sur la nutrition des populations ciblées est crucial pour assurer une continuité des actions, une valorisation et une mise à échelle des acquis et expériences. Les progrès nutritionnels couplés aux efforts d'autonomisation des femmes et égalité de genre seront un important facteur dans les stratégies de transition et sortie du projet.

Dans la phase finale de conception, les lignes directrices, les étapes et les activités à mener par le programme seront déterminées conformément à un plan d'action de sortie et de durabilité.

Une matrice résume les stratégies de sorties par types d'activités et de bénéficiaires en annexe 11.

VI. Risques

6.1. Risques du projet et mesures d'atténuation

Compte tenu de la situation actuelle du pays, des risques identifiés sont les suivants :

1. Les incertitudes du contexte socio-politique et économique du fait d'une forte insécurité, de la crise des élections, des risques d'inflation et de hausse des prix de première nécessité mais également des différents investissements qui seraient proposés dans le cadre du projet.
2. Le gouvernement doit pouvoir s'impliquer dans la gestion des aires protégées de manière durable. Le risque est que ces structures soient affaiblies dans la mise à disposition de moyens et de ressources humaines mais également dans l'application d'un cadre légal et réglementaire.
3. La réticence de la population ciblée à modifier certains comportements au niveau communautaire, principalement au niveau de la conservation des ressources naturelles en raison de sa forte vulnérabilité. Des incitations seront ainsi proposées en retour d'investissements communautaires pour une meilleure gestion des ressources.

Passation de marchés. Le risque a été analysé à travers les Piliers A (risque pays) et B (risque institutionnel) de la matrice des risques de passation de marchés (PRM) du FIDA. Le risque de la passation de marchés au niveau du pays (Pilier A) est évalué comme élevé/important. Au fait, pour Haïti il n'existe pas encore un rapport MAPS (Méthodologie d'évaluation des systèmes de passation des marchés) et le plus récent PEFA a été réalisé depuis 10 ans. Au niveau pays, le cadre juridique des marchés publics, en général considéré conforme aux standards internationaux, ne s'applique pas à toutes les opérations de passation de marchés publics, et l'examen administratif indépendant de la passation des marchés n'est pas encore en place. Finalement, Transparency Intl. Corruption index place Haïti dans la position 168/180 avec un index de 18/100 ce qu'indique un risque de transparence très haut. Pour l'évaluation du risque institutionnel (Pilier B) le risque est considéré pour deux raisons : i) les activités relatives à la coordination, aspects fiduciaires, passation de marché seront gérés par l'Unité Technique d'Exécution (UTE) du MEF. L'UTE est considérée par toutes les organisations bilatérales travaillant en Haïti comme une unité de très bonne qualité technique et doué de personnel expérimenté en matière de marchés publics. L'UTE du MEF a pour mission la mise en œuvre de programmes et projets publics de développement au nom et pour le compte de Ministères sectoriels ou d'Organismes publics autonomes ; ii) L'UTE peut utiliser pour la passation de marchés les normes du bailleur. Dans le cas du projet I-BE, l'UTE appliquera pour la passation de marchés les normes du FIDA. Le FIDA fournira également un appui et une formation au UTE, afin qu'il se conforme aux exigences et procédures du FIDA.

Gestion financière : Les identifiés se résument aux aspects suivants : (i) le manque d'expérience de l'unité de mise en œuvre (l'UTE) du projet avec le FIDA (ii) Le GAP (financement à rechercher) important dans le financement du projet (iii) la gestion du

change entre le compte spécial en USD et le compte d'opération en Gourdes (iv) les capacités de gestion financière des partenaires d'exécution (v) la gestion de la contribution en espèces des bénéficiaires (vi) les normes et les systèmes comptables en vigueur au sein de l'unité de mise en œuvre (vii) la capacité du logiciel utilisé à s'adapter aux exigences du FIDA en matière de reporting. L'annexe 9 fait le focus sur la caractérisation des risques et propose les mesures d'atténuation envisagées.

6.2. Catégorie environnementale et sociale

I-BE a été classée comme un projet de Catégorie A étant donné que sa mise en œuvre vise des zones de forte sensibilité écologique. L'AP3B est de CATÉGORIE VI – Aire protégée de ressources naturelles gérées ; aire protégée, administrée principalement aux fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels. L'aire protégée est divisée en cinq zones : aire de restauration, de conservation, d'exploitation durable, de gestion communautaire, et de conservation culturelle. La plupart de la partie terrestre de l'AP3B est consacrée comme zone d'utilisation durable (voir carte ci-dessous). Ainsi, toutes les activités d'AGR du projet à l'intérieur de l'AP3B se feront à l'intérieure de cette zone.

L'AP3B est traversée par la faille septentrionale active qui a façonné la géomorphologie de toute la côte nord d'Haïti. La présence et l'activité de cette faille imposent un risque sismique important, avec pour résultat des tsunamis qui pourraient causer des inondations côtières et une salinisation grave ainsi qu'affecter une côte très peuplée.

Les principaux risques et impacts négatifs identifié par le SECAP de l'I-BE sont les suivants :

1. Réticence de la population ciblée à modifier certains comportements face à la gestion durable des ressources de l'AP3B.
2. Blocage dans la mise en œuvre des activités par manque de synergie d'actions ou refus de collaboration entre les différents partenaires d'implémentation.
3. Conflits ouverts entre les parties prenantes du projet à cause du renforcement de la surveillance sur les restrictions imposées à l'utilisation des ressources naturelles de l'AP3B.
4. Pertes d'accès des communautés locales, spécialement des plus pauvres et vulnérables, à des moyens de subsistance au niveau de l'AP3B.
5. Inadéquation de certains moyens alternatifs de subsistance aux objectifs de conservation de l'AP3B.
6. Choc entre la direction de la BSAP (Brigade de sécurité des aires protégées) et les gestionnaires du projet pour la conduite des activités de surveillance environnementale dans l'AP3B.
7. Augmentation du volume des activités anthropiques dans l'AP3B.
8. Élargissement de la zone de gestion communautaire au détriment des autres zones de régénération, de conservation et d'utilisation durable.

La préparation du présent SECAP pour le projet I-BE rentre dans le cadre de la politique du FIDA d'atténuer les risques et effets négatifs des investissements sur l'environnement naturel et humain. Le projet dans son ensemble vise la protection et la régénération de la biodiversité de l'aire protégée qui subit des menaces inquiétantes en absence du projet. Cette tendance s'accroît au quotidien avec la précarité des sources de revenus des communautés qui subissent les conséquences de la crise sanitaire liée à la COVID-19, l'instabilité politique et les événements climatiques. I-BE se concentrera sur la conservation de l'AP3B en réduisant les facteurs de dégradation. Les activités comprendront la restauration des mangroves et la conservation de la biodiversité (récifs coralliens) ainsi que la réduction des facteurs de leur destruction, principalement en raison de la demande de charbon de bois. Les étangs salés existants peuvent rester en production, mais un moratoire sur le développement de tout nouveau bassin de sel et la délimitation claire des endroits où les marais salants sont permis sera appliqué. La surpêche est un problème qui sera résolu en promouvant des pratiques de pêche durables et des moyens de subsistance alternatifs. Des pratiques d'utilisation durables des terres, des mesures de gestion rationnelle de l'eau et une lutte intégrée contre les ravageurs seront introduites pour réduire l'utilisation de pesticides et d'herbicides. Toutefois, la biodiversité au niveau des écosystèmes aquatiques et terrestres peut subir une déperdition d'espèces si des mesures adéquates de mitigation ne sont pas mises en œuvre. Ces impacts peuvent provenir de la mauvaise gestion des activités de développement de moyens de subsistance alternatifs ou de conservation et restauration communautaires. Les mesures de mitigation associées à ces risques sont présentées dans la matrice du plan de gestion environnementale et sociale de l'annexe 5 SECAP.

Le projet prendra des mesures pour s'assurer que les femmes et les jeunes sont inclus dans les processus décisionnels, réduire la charge de travail des femmes, prévenir et combattre la violence sexiste. Des formations spécifiques seront réalisées pour prévenir, atténuer et combattre la violence sexiste, y compris le harcèlement sexuel et l'exploitation et les abus sexuels. Dans ce contexte, des partenariats potentiels avec le Fonds des Nations Unies pour la population et ONU Femmes seront explorés.

En vue du respect de bonnes conditions de travail, les contrats avec les prestataires de services devront inclure l'exigence d'un mécanisme de gestion des doléances sur le lieu de travail et l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Tous les contrats avec des entrepreneurs, fournisseurs et autres tiers devant être financés sur les fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et promouvant le travail décent. Une sensibilisation sur ces questions se fera, par exemple lors du prochain démarrage du projet.

Les formations et l'accompagnement des habitants et groupements aborderont la thématique de résolution de conflits, de dialogue principalement autour de la gestion des ressources naturelles. Le projet aura lieu en pleine période électorale, il faudra donc veiller à ce que des groupes partisans ne viennent solliciter des appuis et s'ingèrent dans les dynamiques locales.

Une Étude d'impact environnemental et social (EIES) a été préparée afin de permettre aux gestionnaires du projet de mieux appréhender les enjeux et définir les mesures à mettre en œuvre pour conserver le milieu naturel, maximiser les effets socioéconomiques positifs des interventions et assurer la durabilité des investissements. Également, un cadre de gestion du patrimoine historique et culturel (CGPHC) a été préparé et rendu public le 14 mai.

Un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) a été préparé afin d'éviter ou réduire les effets négatifs potentiels, tout en renforçant les effets positifs des interventions du projet. Ces mesures doivent permettre une répartition juste et équitable des bénéfices du projet aux différentes catégories de population ciblées, en particulier les groupes vulnérables et marginalisés.

Afin de garantir l'appropriation du projet par la communauté et d'assurer la durabilité des résultats produits durant la mise en œuvre, une stratégie solide d'engagement communautaire est un élément clé du projet. Des ateliers avec différents groupes de discussion pour saisir les besoins et les désirs de tous les groupes de population font partie intégrante de la gouvernance territoriale et de la gestion durable des ressources ainsi que des investissements économiques communautaires durables. Certaines de ces activités comprendront des ateliers de travail créant des opportunités pour le renforcement des capacités dans les communautés et la construction d'une base pour une répliquabilité autogérée à l'avenir. En outre, des partenariats avec des institutions locales pour maintenir les actifs seront établis, dans la mesure du possible.

6.3. Classification du risque climatique

Le projet est classé dans la catégorie de risque climatique « élevé ». Cette classification se justifie au fait que Haïti est classée 10e au rang des États les plus vulnérables en termes de risques naturels et comme ayant la plus forte vulnérabilité relative aux cyclones tropicaux parmi les petits États insulaires en développement. Les inondations sont un phénomène courant dans toute l'île, et l'AP3B est particulièrement vulnérable en raison de son emplacement, de sa topographie et de l'insuffisance des infrastructures pour répondre aux débits élevés d'eau de surface.

Les fonds marins au large des côtes de l'AP3B comprennent des canyons profonds associés à la faille septentrionale active, ce qui impose un risque sismique important, avec pour conséquence des tsunamis qui pourraient causer des inondations côtières et une salinisation grave ainsi qu'affecter une côte très peuplée.

Les prévisions du changement climatique pour Haïti en général et l'AP3B en particulier, se manifestent par l'augmentation des températures, la diminution des précipitations, la survenue plus fréquente d'évènements météorologiques extrêmes et une élévation du niveau de la mer.

L'approche d'adaptation du projet repose sur des activités de restauration des écosystèmes riches en biodiversité, telles que la réhabilitation des ravins, la restauration des mangroves et des coraux et les variétés de semences de riz, qui seront sélectionnées pour faire face à l'augmentation des températures et à l'évolution des précipitations. Une couverture végétale améliorée et des points d'accès à l'eau gérés pour les animaux visent également à réduire la sécheresse et les inondations et les impacts du stress hydrique sur la perte d'animaux. Enfin, la restauration des mangroves agira comme un puits de carbone.

VII. Exécution

7.1. Cadre organisationnel

7.1.1. Gestion et coordination du projet

Le dispositif organisationnel s'articule autour de quatre niveaux de responsabilité :

1. L'UTE en charge de la coordination et du suivi.
2. Le niveau de pilotage et de concertation, composé d'un Comité de Pilotage et d'un mécanisme de concertation au niveau départemental.
3. L'ANAP, la DDE et la DPQA du MARNDR seront responsables du suivi de certaines activités.
4. Et des opérateurs recrutés pour la mise en œuvre d'activités.

L'Unité Technique d'Exécution (UTE) du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) assurera la coordination et le suivi du projet. Sa mission s'articule autour des principaux axes suivants : (i) Planification, programmation, suivi et évaluation des projets dont l'UTE a la charge et (ii) Suivi technique, administratif et financier des projets, inclus la passation des marchés, et de l'exécution du plan de gestion environnementale et sociale.

L'UTE sera composé d'un Coordonnateur de Projet, d'un responsable en suivi-évaluation, responsable en passation de marché, expert financier, expert environnemental, expert ciblage, inclusion sociale, genre, jeunes et nutrition, expert communication, comptable, assistante passation de marché, assistant comptabilité, secrétaire administrative, chauffeurs, agent d'entretien, gardien de nuit.

L'équipe opérationnelle sera basée dans la zone d'intervention du projet alors que l'équipe fiduciaire au bureau de Port-au-Prince.

Le Comité de pilotage du programme est chargé d'assurer l'orientation générale du programme et de veiller à ce que les activités soient mises en œuvre conformément aux politiques du gouvernement, d'approuver les plans de travail et le budget annuels, d'assurer une coordination adéquate avec d'autres programmes de développement et de superviser largement la mise en œuvre des projets. Il sera composé du MARNDR (2 membres), MDE (2 membres), Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF) (2 membres) et le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique

(MJSAC) (1 membre), ANAP (2 membres), au moins 2 représentants des organisations et coopératives des producteurs- productrices, deux représentants du CLA, et le Ministère de l'économie et des finances (MEF), avec le FIDA comme observateur.

La mise en œuvre de la composante 1 : Gouvernance et gestion durable des ressources naturelles (C1), sera animé par le bureau de l'ANAP dans le Nord-est accompagné par la FoProBiM. Le choix de travailler avec la FoProBiM s'explique en raison d'une très bonne connaissance de la zone, d'une expertise avérée dans la gestion des écosystèmes marins et côtiers, dans la gestion des aires protégées, enfin cette institution est co-gestionnaire de l'aire protégée avec la signature d'une convention avec l'État Haïtien. Cette structure dispose de bonnes capacités de gestion administrative et financière.

La mise en œuvre des activités de la sous-composante 1.1 sera sous la responsabilité de l'ANAP. Cette dernière sera assistée par l'ONG FoProBiM. Des experts pourront être mobilisés ponctuellement, notamment pour la mobilisation de la diaspora et sur le financement de l'aire protégée. Enfin les associations de pêcheurs seront mobilisées pour la réalisation des statistiques de débarquement, de capture et de l'effort de pêche au travers de conventions de mise en œuvre.

- La mise en œuvre des activités de la sous-composante 1.2 seront supervisées par l'ANAP, et des prestataires disposant de capacités techniques, de gestion administrative et financière, seront recrutés les évaluations participatives rapides des ressources, la mise à jour du plan de gestion, la création d'outils de vulgarisation, la vulgarisation des informations. La FAO contribuera au travail de révision sur la loi sur la pêche. Enfin la DDE ainsi que la Direction départementale du Ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP) seront associées pour le travail d'éducation environnementale dans les universités et les écoles. Les Termes de référence pour les différentes prestations seront élaborés par les directions techniques avec appui de l'Unité technique d'exécution (UTE).
- La sous composante 1.3 sera mise en œuvre par l'ANAP assistée par la FoProBiM. La surveillance de l'aire protégée sera réalisée par la Brigade communautaire (BC) formée pour ce travail.
- La mise en œuvre des activités de la sous-composante 1.4 sera sous la responsabilité de l'ANAP. Un prestataire sera recruté pour la construction des bureaux.

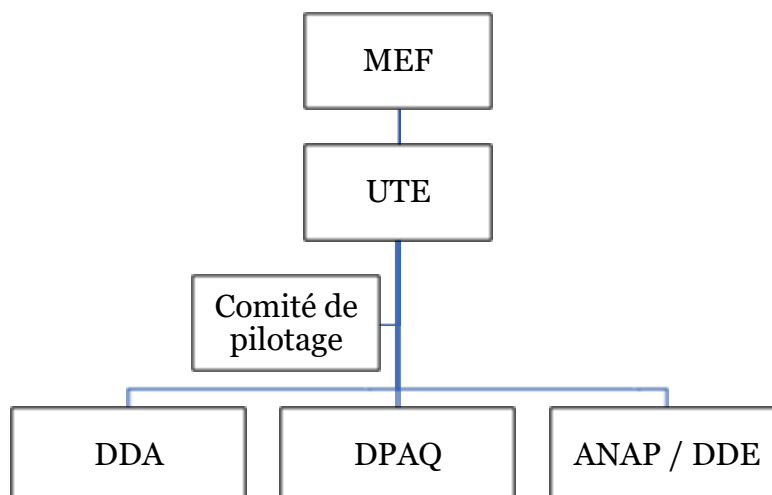
La mise en œuvre de la composante 2 : Écosystèmes économiques communautaires durables (C2) sera mise en œuvre par différents opérateurs recrutés par appel d'offre ou en grés à grés.

- Pour la sous-composante 2.1, une ONG ayant acquis en expérience en renforcement des organisations, coopératives, sera recrutée pour le renforcement des différentes associations, coopératives de producteurs et productrices. Les

activités de renforcement des différentes filières identifiées (pêche, mariculture, saliculture, élevage bovin, apiculture, écotourisme, etc.) seront réalisées par des opérateurs (ONG nationales et/ou internationales, opérateurs privés ayant les capacités techniques et financières). Ils seront sélectionnés sur une liste restreinte d'opérateurs déjà pré-identifiés (voir en annexe la matrice institutionnelle), certains opérateurs ont déjà été identifiés (FoProBiM, VETERIMED, Heifer, CLES, Les Villages Apicoles Horizons S.A. (ViAHSA), etc.). Les Termes de référence seront élaborés par les directions des ministères techniques, avec appui de l'UTE et un appel d'offre engagé pour le recrutement de l'opérateur.

- Pour la sous-composante 2.2, des contrats (Services environnementaux) seront réalisés avec les associations de pêcheurs pour la mise en place des pépinières de mangrove, le suivi de ce travail sera réalisé par l'ANAP. Concernant le travail sur les coraux, ce sera l'ONG FoProBiM qui réalisera cette activité du fait de son expérience. Les aménagements au niveau des ravines seront réalisés par les comités de gestion de bassins versants (Services environnementaux) et le suivi sera réalisé par la DDA. Un ou plusieurs prestataires seront recrutés pour la mise en place des lots boisés et jardins créoles dans les bassins versants, mais également pour les expériences de carbonisation. La DDA avec les BAC réaliseront le suivi. Enfin, un dernier opérateur sera recruté pour les activités d'équipement en réchauds améliorés. Les Termes de référence seront élaborés par les directions techniques avec appui de l'UTE.
- Pour la Sous-composante 2.3 des prestataires seront recrutés pour la mise en place des Jardins Lakou, la formation sur la nutrition, les animations dans les écoles, le programme d'alphabétisation. Les TDR seront élaborés par l'UTE et un appel d'offre engagé pour le recrutement de l'opérateur.

L'organigramme ci-après présente les responsabilités et liens entre tous les acteurs du projet.



7.1.2. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

Gestion financière. Il a été retenu d'utiliser pour le projet I-BE, les dispositifs de gestion financière utilisés par l'Unité Technique d'Exécution (UTE) du Ministère de l'Economie et des Finances, en les améliorant suivant les risques identifiés lors de l'évaluation des risques fiduciaires à la conception. Le dispositif organisationnel du service financier du projet sera composé au démarrage, **du personnel de la Direction financière de l'UTE (Directrice Financière, 2 spécialistes financiers, Un chef de service de la comptabilité et comptables) et un spécialiste financier supplémentaire de niveau intermédiaire ayant une expérience de la gestion des ressources des institutions internationales qui sera recruté et affecté à plein temps** au projet. Le manuel de procédures du projet I-BE précisera les cahiers de charges, les responsabilités, les tâches, les relations hiérarchiques et fonctionnelles des agents du service financier. La gestion comptable et financière sera configurée sur la base des engagements financiers afin de faciliter le suivi de la performance, la maîtrise des coûts de gestion durant la mise en œuvre. Les structures des comptes analytiques et budgétaires devront refléter celle des composantes et volets présentés dans le COSTAB. Les reconstitutions de fonds seront planifiées sur la base d'un plan de trésorerie trimestriel, réajusté chaque mois pour tenir compte des orientations des réunions de coordination. Pour maîtriser les flux de fonds vers les partenaires de mise en œuvre, les décaissements (dans le cadre de protocoles d'accords) seront liés à un plan de dépenses. Pour les avances de fonds aux partenaires d'exécution, le mécanisme de fonds de roulement, renouvelé suivant les justifications effectuées, permettra de limiter le risque lié de liquidité et les délais de justification des partenaires de mise en œuvre. Le contrôle financier de la Directrice Financière de l'UTE va se focaliser sur la vérification de la conformité des engagements financiers, le respect des conditions de liquidation des dépenses, la conciliation des décaissements des bailleurs avec les Emplois du Projet et la gestion des actifs. Il est attendu aussi de la Directrice Financière de l'UTE, qu'elle mette en place très tôt, un cadre d'échange d'information (entre le personnel financier de l'UTE et les partenaires) et de mise en commun des ressources (les procédures adoptées, l'expérience et les solutions à des problèmes spécifiques) capable d'apporter une plus-value au sein du service financier dans l'accompagnement fiduciaire des partenaires d'exécution.

L'UTE étant à sa première expérience de mise en œuvre de projet financé par le FIDA et la perspective que la plupart des marchés du Projet seront passés par la Cellule interne de Passation de marchés de l'UTE, nécessiteront le recours à la cellule d'Audit Interne mise en place au sein de cette unité pour relever les éventuels dysfonctionnements et distorsions dans la gestion des activités et des acteurs pouvant affecter la productivité et l'efficacité opérationnelle, et l'état d'avancement de la mise en œuvre. Cette cellule effectuera aussi en amont de la contractualisation, une évaluation des capacités et des dispositifs comptables et financiers des partenaires d'exécution, de l'application de leurs procédures et processus existants et la vérification de leurs capacités de reporting financier.

Enfin, l'évaluation des risques fiduciaires à la conception a montré que : (i) dans le contexte actuel le logiciel ACCPAC utilisé par l'UTE ne peut pas produire automatiquement les rapports exigés par le FIDA. Un retraitement sur EXCEL est obligatoire, ce qui peut entraîner des erreurs manuelles et affecter négativement l'exactitude des rapports (ii) l'UTE tient une comptabilité de caisse modifiée : les financements sont reconnus lorsqu'ils sont reçus et les dépenses lorsqu'elles sont payées plutôt qu'encourues ce qui ne permet pas d'avoir une situation exhaustive des dépenses et engagements du projet. L'UTE devra discuter avec le FIDA pour convenir (i) d'une méthode acceptable de production des rapports (ii) et d'une méthode de comptabilisation pour l'UTE à la gestion du projet une lisibilité sur le profil des dépenses par niveau clé d'intervention.

Passation de marché

Le cadre juridique en matière des marchés publics est en général conforme aux standards internationaux. Il est quand même considéré faible dans sa mise en œuvre. Malgré l'existence de dispositions légales, les décisions relatives à la répression de la fraude et de la corruption sont pratiquement inexistantes.

Le projet, pour la passation de marchés et les attributions réalisées avec le fonds du FIDA et qui seront réalisées exclusivement par l'UTE, utilisera les normes du FIDA. La version en française des DAO standard du FIDA sera utilisée. Les attributions seront données dans le cadre des normes du FIDA et attribuée directement pour l'UTE du MEF.

L'expérience du FIDA dans les projets en Haïti a mis en évidence une faiblesse institutionnelle dans l'exécution de la passation de marchés et des temps très longs pour sa réalisation. La mitigation mise en œuvre sera l'utilisation de l'UTE avec les normes du FIDA.

La gestion des plaintes sera effectuée dans le cadre des normes nationales, normes conformes dans les textes aux standards internationaux, mais sans réelle effectivité. L'entité rattachée à la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP), « le Comité de Règlement des Différends (CRD) » intervient, en principe, au niveau du règlement gracieux, après échec du règlement amiable. La décision du CRD pouvant être portée par appel en recours contentieux de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA). Néanmoins le premier mode, le règlement amiable, est loin d'être effectif, le second et le troisième mode, respectivement gracieux et contentieux sont quasi inexistant dans la pratique, du fait de l'absence de nomination des membres du CRD, et certainement aussi de la crainte des opérateurs privés de s'exposer à des risques liés à la soumission de leur plainte. L'enquête auprès du secteur privé a confirmé cette perception de la part des opérateurs nationaux.

Il est recommandé d'être prudent car l'indice de corruption pour Haïti 18/100 avec le risque net en 1 comme pour l'inhérent. Pendant l'exécution du Projet les mesures

d'atténuation peuvent être réévaluées et le risque net pourrait être amélioré à 2 (l'UTE dans ce cas est une garantie de mitigation de ce potentiel problème).

Les plans de passation de marchés seront planifiés pour le MARNDR et le MDE avec la participation de l'UTE et seront mis en œuvre par cette institution. Le manuel d'opération du projet (MOP) comprend les tâches et la portée de l'examen documentaire et de l'assistance technique en temps opportun applicable à la gestion des achats dans leurs différents niveaux de gestion.

Le MOP est construit sur la base de celui en cours d'utilisation de la part de l'UTE, avec les modifications nécessaires afin d'appliquer les normes du FIDA. Le MOP identifiera également les principales activités de passation de marchés et de contrats afin d'assurer la transparence et les meilleures pratiques dans les activités.

On peut considérer que la gestion de la passation de marchés et des contrats par l'UTE est un point fort du projet. Une préoccupation est par contre l'élaboration des termes de référence / spécification techniques de la part des entités techniques externes à l'UTE, sans lesquelles l'UTE ne peut pas réaliser les marchés. Un suivi du temps nécessaire pour chaque étape préliminaire à la passation de marchés doit être mis en œuvre pour pouvoir envisager retards et prévoir mitigations

Pour le premier marché de chaque méthode d'achat la révision préalable sera utilisée même lorsque l'examen de révision ex post est prévu. Une fois vérifiée que l'exécution est conforme aux normes du FIDA, les processus prévus avec examen ex post seront exécutés de cette manière.

Finalement, en Annexe 7 est présenté le plan de passation de marchés des premiers 18 mois. Ce plan sera révisé avant le démarrage du projet pour éventuellement être actualisé. La modalité des marchés seront mises en œuvre selon les normes du FIDA en matière.

VIII. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

8.1. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

Planification. La durée du projet est prévue pour une période de six ans. La planification sera basée sur les objectifs et les cibles (en termes de résultats, de produits et d'effets) définis dans le présent document. Le Projet utilisera le cadre logique (CL) en complément comme outils de planification et de suivi. Les activités seront planifiées, budgétisées et mises en œuvre sur la base du plan de travail et budget annuel (PTBA) de 12 mois, répondant aux normes du FIDA. Le PTBA comprend : (i) une présentation de la planification financière pour l'année et les réalisations financières antérieures cumulées, (ii) une description détaillée des activités prévues dans l'année, les groupes à cibler, les modalités de mise en œuvre, les indicateurs de suivi des réalisations, les responsables d'activités et ses objectifs ; (iii) un tableau d'avancement physique ; et (iv) un Plan de

passation des marchés (PPM). Le PTBA sera préparé par l'UGP en consultation avec les parties prenantes avant d'être validé par le comité de pilotage (CNP). L'élaboration des PTBA sera participative et tiendra compte des différentes parties prenantes du Projet (MEF/UTE, MARNDR et MDE/ANAP). Le PTBA du programme sera soumis au FIDA pour l'obtention de la non-objection.

Un Système de Suivi et d'Évaluation (SSE) sera mis en place au sein de l'UGP conformément aux exigences du FIDA et du gouvernement, notamment aux systèmes mis en place par les unités de suivi évaluation du MARNDR et du MDE. Ce système devra également être relié aux indicateurs des objectifs du dernier COSOP, à savoir l'Objectif stratégique 1 : Promouvoir une agriculture intelligente face au climat, Objectif stratégique 2 : Promouvoir les initiatives productives, Objectif stratégique 3 : Investir dans le développement du capital humain. Ces indicateurs seront adaptés au nouveau COSOP revu en 2021.

Le SSE sera sous la responsabilité du/de la responsable de SE (RSE) qui sera responsable de la collecte et l'analyse des données. Le SSE mesurera deux niveaux d'indicateurs sur les produits/résultats et les effets. Le SSE devra être un outil efficace fournissant l'information nécessaire en temps opportun et générant des données utiles à la conduite du Projet. Il devra assurer : (i) la collecte, la consolidation et le contrôle de qualité des données ; (ii) l'analyse des données, (ii) la production des rapports ; (iii) le suivi des activités sur site ; (iv) l'information des parties prenantes de l'avancement du Projet.

Une ligne de base (situation de référence) sera réalisée lors du démarrage du projet. Des évaluations participatives rapides des ressources et sociales seront effectuées au début du projet pour fournir des informations sur les conditions des ressources côtières et halieutiques dans le cadre de la situation de référence. Les informations seront utilisées pour raffermir les stratégies et les objectifs du projet. Des évaluations participatives seront également réalisées à la fin du projet.

Groupes cibles et SSE. Le SSE du Projet sera développé avec une perspective de genre et permettra d'identifier, de suivre et d'évaluer les groupes ciblés désagrégés par femmes, jeunes et hommes. Ces cibles sont définies dans le cadre logique. Les indicateurs de base du FIDA sur la parité hommes-femmes et la nutrition feront l'objet d'un suivi. Toutes les études seront présentées avec des données désagrégées, y compris les enquêtes d'effets pour suivre l'intégration de la stratégie de genre et jeunes dans la mise en œuvre du Projet. Pour mesurer la résilience des groupes cibles, le tableau de bord de la résilience, actuellement en cours d'élaboration par les divisions techniques du FIDA, serait utilisé. Le SSE appuiera l'évaluation participative avec différentes parties prenantes du Projet.

Apprentissage, Gestion des savoirs et Communication. Dans le cadre des composantes 1 et 2, le projet comprend des activités liées à la gestion des connaissances et à la diffusion des expériences clés de la mise en œuvre. Ces aspects seront intégrés et structurés dans un plan de gestion des connaissances et de communication, sous la facilitation de l'UTE et avec la collaboration d'acteurs clés tels que l'ANAP, FoProBiM et le MARNDR.

L'UTE assurera (i) la planification et le développement complets des activités de gestion des connaissances ; (ii) la coordination des activités de communication avec les ministères concernés ; (iii) le développement d'une formation sur les méthodologies et les systématisations de gestion des connaissances, entre autres. En outre, le projet soutiendra les efforts de dialogue politique. Cela comprend la promotion d'initiatives d'économie bleue inclusive et une révision de la loi de 1978 sur la pêche. L'accent sera mis sur l'intégration des dimensions genre et jeunesse. Pour cet aspect des synergies avec la FAO seront poursuivies. Les échanges d'expériences entre les aires protégées d'Haïti (Sud) et de la région (République Dominicaine, Belize) alimenteront les discussions et les connaissances. Des échanges et des apprentissages auront également lieu avec les aires protégées voisines de la République Dominicaine, notamment le complexe des aires marines protégées de Monte Cristi,

8.2. Innovation et reproduction à plus grande échelle

Haïti compte 24 aires protégées. Il y a un énorme potentiel pour contribuer à la diversification des moyens d'existence et de promouvoir la conservation et la restauration des ressources naturelles dans ces aires protégées. Elles sont caractérisées par des écosystèmes importants, elles sont reconnues au niveau national et international, et elles ont déjà un certain niveau de cadre de gestion en place.

Le projet introduira une approche innovante d'économie bleue inclusive et durable dans l'AP3B. Il le fera en promouvant la croissance économique, l'inclusion sociale et l'amélioration des moyens de subsistance tout en garantissant la durabilité environnementale des zones côtières. Il se concentre sur la promotion de moyens de subsistance alternatifs et la réduction de la dépendance à l'égard de la pêche. Il examine les différentes ressources, dans l'eau et sur terre, dans les communautés côtières. En cas de succès, ce pilote pourra ensuite être répliqué dans les autres aires protégées d'Haïti. Le projet met fortement l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles de l'ANAP, mais aussi sur la génération et le partage de connaissances (par exemple à travers des études et un dialogue politique), ce qui permettra cette mise à l'échelle.

En outre, l'approche de l'économie bleue inclusive a également beaucoup de potentiel pour être étendue en Amérique latine et dans les Caraïbes. Presque tous les pays de la région ont des côtes océaniques importantes, et 25% de la population de la région vit sur la côte, avec un nombre atteignant près de 100% dans les pays insulaires des Caraïbes. En 2012, environ 275 millions de personnes dans la région travaillaient dans le domaine de la pêche ou de l'aquaculture, contribuant à environ 15 milliards de dollars au PIB de la région. Le tourisme côtier a fourni 6 milliards de dollars supplémentaires dans les seules Caraïbes, ce qui donne une estimation approximative de la contribution totale de l'océan au PIB régional de plus de 21 milliards de dollars. Les océans fournissent également d'autres valeurs importantes, notamment la protection des côtes, la biodiversité et la séquestration du carbone.

Mais, de plus en plus, les océans sont soumis à une forte pression. La pêche non durable, l'augmentation de la construction, le mauvais traitement des eaux usées, le ruissellement des terres agricoles et la croissance démographique menacent les mangroves, dont le taux de déforestation est 3 à 5 fois plus élevé que celui des forêts terrestres. Dans le même temps, 90 % des stocks de poissons sont soit entièrement pêchés, soit surexploités, alors même que la demande mondiale de produits de la mer devrait augmenter de 50 % d'ici 2039. Ayant absorbé la moitié des émissions de CO₂ depuis la révolution industrielle, la combinaison de ces contraintes et le changement climatique peuvent maintenant compromettre leur capacité de capture du carbone.

Enfin, le projet intègre diverses recommandations formulées par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA dans son rapport sur l'appui du Fonds aux moyens d'existence impliquant les ressources aquatiques de la pêche artisanale, de l'aquaculture artisanale et des zones côtières. Plus précisément : (i) il met fortement l'accent sur la gestion durable des ressources aquatiques et sur les défis auxquels les personnes dont les moyens de subsistance dépendent des ressources aquatiques seront de plus en plus confrontées en raison du changement climatique ; (ii) il introduit des moyens de subsistance alternatifs pour les communautés de pêcheurs ; et (iii) cible spécifiquement les plus pauvres, les femmes et les jeunes. Étant l'un des seuls projets soutenus par le FIDA qui seront mis en œuvre de manière aussi holistique, il sera une source d'enseignements pour l'ensemble du Fonds. L'engagement du projet dans la gestion des connaissances sera donc très important.

Impliquer les communautés locales dans la gestion de l'aire protégée est une autre innovation. En tant que tel, par exemple, une brigade communautaire responsable de la diffusion des informations règlementaires au niveau de l'aire protégée et de sa surveillance sera mise en place. Elles seront également impliquées dans des activités de conservation, comme la création de jardins de coraux artificiels et la mise en place de pépinières de mangroves. Cela s'est avéré fructueux dans d'autres projets appuyés par le FIDA, comme en Indonésie.

Les habitants sont principalement engagés dans la pêche (conduisant à la surpêche) ou dans l'agriculture de subsistance. Afin de réduire la pression sur les ressources naturelles, le projet soutiendra les bénéficiaires dans le développement d'activités de subsistance alternatives qui sont rémunératrices et conformes au plan de gestion de l'AP3B. Quelques activités innovantes comprennent la mariculture, l'apiculture et l'écotourisme. Dans ce cadre l'adoption de politiques innovantes, comme l'adoption de dénominations d'origines pour les produits alimentaires, tout aussi comme le marques pays pour les activités d'écotourisme seront incitées. Cela s'est avéré fructueux dans d'autres projets appuyés par le FIDA, par exemple aux Philippines.

Le projet sera le premier projet soutenu par le FIDA dans le pays qui vise explicitement à tenir compte de la nutrition. À cet égard, des nouveaux partenariats seront établis comme par exemple potentiellement avec CARE.

Le projet fonctionnera par l'intermédiaire d'une nouvelle agence d'exécution, à savoir le ministère de l'Économie et des Finances et son unité d'exécution technique. On s'attend à ce que cela aide à surmonter les problèmes de gestion financière et de passation des marchés qui ont eu une incidence sur les projets précédents appuyés par le FIDA.

IX. Engagement et retour d'information du groupe cible du projet et traitement des plaintes

9.1. Engagement et retour d'information du groupe cible du projet

Afin de garantir l'appropriation du projet par la communauté et d'assurer la durabilité des résultats produits durant la mise en œuvre, une stratégie solide d'engagement communautaire est un élément clé du projet. Des ateliers avec différents groupes de discussion pour saisir les besoins et les désirs de tous les groupes de population font partie intégrante de la gouvernance territoriale et de la gestion durable des ressources ainsi que des investissements économiques communautaires durables. Certaines de ces activités comprendront des ateliers de travail créant des opportunités pour le renforcement des capacités dans les communautés et la construction d'une base pour une répliquabilité autogérée à l'avenir. En outre, des partenariats avec des institutions locales pour maintenir les actifs seront établis, dans la mesure du possible.

Le projet comprend un large éventail de mesures pour encourager l'engagement des parties prenantes. Au cours de la préparation du projet, des réunions de consultation sur le projet ont été organisées avec les parties prenantes du secteur privé, les dirigeants communautaires et les autorités locales pour recevoir des commentaires sur la conception du projet proposé et la priorisation des investissements. Dans le cadre du projet et suivant les procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP), un plan d'engagement des parties prenantes (SEP) a été élaboré. Il identifie les parties prenantes du projet, les moyens d'assurer une communication et une consultation efficaces du projet avec chaque groupe de parties prenantes et des indicateurs pour suivre sa mise en œuvre. Toutes les interventions soutenues par le projet, y compris les mesures de sauvegardes sociale et environnementale, seront divulguées et discutées en public pour s'assurer que la contribution des parties prenantes est prise en compte dans la sélection, la conception et les modalités de mise en œuvre des sous-projets.

9.2. Processus de traitement des plaintes.

Le mécanisme de gestion des plaintes du projet se calque sur celui développé et mis en œuvre par l'UTE dans plusieurs de ces projets à travers le pays. Elle constitue, un instrument vivant et dynamique qui est appelé à évoluer au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet.

Les plaintes doivent être orientées vers la direction de l'AP3B, qui est le gestionnaire de l'AP et l'UTE qui est, l'entité du MEF, gestionnaire du projet et responsable de s'assurer

que les plaintes et les rétroactions, verbales ou écrites, sont bien reçues, documentées et traitées. Toutefois, tous les partenaires stratégiques du projet, incluant, entre autres, le MDE (DDE-NE), l'ANAP, la direction de l'AP3B, le MARNDR (DPAQ, DDA-NE, BCA) et la FoProBiM, vont constituer des couloirs d'enregistrement et, à un certain niveau, de gestion des plaintes et de rétroaction des parties prenantes. À cet effet, les parties prenantes peuvent déposer leurs plaintes directement, entre autres, aux bureaux du projet I-BE, de l'AP, DDA-NE, DDE-NE, BAC, FoProBiM. Si la question est urgente ou représente un niveau élevé de risque, le spécialiste en Sauvegarde sociale de l'UTE ainsi que la Coordination du projet doivent être avisés sans délai afin de fournir leur appui à la recherche de solutions au problème posé.

Durant les visites de surveillance environnementale et sociale qui seront réalisées au moins tous les deux mois, l'UTE et la direction de l'AP3B accorderont une attention soutenue à la réception et la gestion des plaintes.

X. Plans d'exécution

10.1. Plans de supervision, d'examen à mi-parcours et d'achèvement

Le **démarrage** du projet sera effectif une fois toutes les conditions préalables pour l'entrée en vigueur du Financement FIDA seront réunies. Concrètement, le démarrage sera formalisé une fois la UGP du projet sera en place et conformée au niveau de l'UTE du MEF.

La **supervision** du Projet sera réalisée directement par le FIDA, une fois par an, conjointement avec toutes les parties prenantes du Gouvernement, notamment le MEF avec l'UTE, le MARNDR et le MDE avec l'ANAP. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre de manière qualitative et quantitative, l'atteinte des résultats, des effets et l'efficacité des acquis institutionnels et techniques ainsi que les aspects fiduciaires de la gestion du Projet. Des missions d'appui pourront être effectuées par le FIDA en fonction de la nécessité du projet, qui sera évaluée par l'équipe du FIDA dans le pays.

Le Projet sera **évalué** en deux moments clés. À mi-parcours, en début d'année 3, une évaluation interne globale de performance du Projet sera conduite, basée sur l'analyse : (i) des résultats comme indiqués dans le cadre logique, et (ii) des données du système de S/E. Cette évaluation alimentera la revue à mi-parcours externe conduite par le Gouvernement et le FIDA, qui pourra aboutir, en fonction des résultats, à des réaménagements du Projet. Le Projet sera également évalué à son achèvement. Au premier semestre de l'année 6, une évaluation finale interne des effets du projet, constituée d'enquêtes (ex. enquête ménage finale), d'études spécifiques et de l'analyse des données du système de S/E, alimentera la revue d'achèvement conduite par le Gouvernement. En fin d'année 6, un atelier d'achèvement permettra de partager l'évaluation du Projet avec toutes les parties prenantes.